RAPPORT ANNUEL 2010/2011

La Financière agricole Québec

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS 4

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC 5

1. Lettres de présentation du rapport 6
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 7
3. Rapport de la Direction de la vérification interne 7
4. Message du président du conseil d'administration 9
5. Message du président-directeur général 11
6. Le contexte 12
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières 13
   - Des objectifs d'affaires prioritaires 13
   - Une organisation engagée envers son milieu 13
   - L'utilisation efficiente des ressources 15
   - Le cadre financier 19
   - Les programmes de financement 20
   - Les programmes d'assurance et de protection du revenu 22
   - Les investissements de Capital Financière agricole inc. 25
   - Financière agricole du Québec – Développement international 25
   - L'état des fonds 26

LES ANNEXES

Annexe 1 : **Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales** 30
- Diversité dans la fonction publique 30
- Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés 30
- Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française 30
- Protection des renseignements personnels 31
- Liste des ententes de communication de renseignements 32
- Politique de financement des services publics 34
- Politique sur la gestion des plaintes 35

Annexe 2 : **Résultats 2010-2011 concernant nos engagements stratégiques** 37
- Plan d'exploitation 2010-2011 37
- Plan d'action de développement durable 2008-2013 46
- Suivi des recommandations du commissaire au développement durable 57

Annexe 3 : **Tableaux, statistiques et cartes** 58

Annexe 4 : **Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec** 69
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration 69
- Membres du conseil d'administration 72
- Fonctionnement des comités 78

Annexe 5 : **Comité de direction de La Financière agricole du Québec** 81

Annexe 6 : **Organisation administrative** 82

Annexe 7 : **Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.** 84

Annexe 8 : **Nos bureaux : pour vous, à la grandeur du Québec** 85

ÉTATS FINANCIERS 2010-2011 87

Dépôt légal – 4e trimestre 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-62121-8

Photo de la page couverture :
Pohénégamook, Bas-Saint-Laurent

Crédits photos :

Couverture :	© Yves Marcoux
Page 8 :	Marc Lajoie, MAPAQ
Pages 10 et 29 :	L'imagier
Page 12 :	Étienne Boucher, MAPAQ

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique à l'adresse suivante :
www.fadq.qc.ca

La Financière agricole du Québec s'engage à produire, sur demande, le présent document dans les médias adaptés.

LES FAITS SAILLANTS

L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Au cours de la dernière année, la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles a amené La Financière agricole à prendre des décisions et adopter différentes mesures quant au programme ASRA. Ces décisions visaient notamment à assurer la pérennité du programme.

Le programme ASRA a couvert des valeurs assurées de près de 3,6 milliards de dollars et versé des compensations de près de 488 millions pour l'année financière 2010-2011. De ce dernier montant, 96 millions ont été versés au secteur porcin, 188 millions au secteur bovin et 181 millions au secteur céréalier.

UN NOUVEAU PROGRAMME : AGRI-QUÉBEC

Ce programme d'autogestion des risques, financé par le gouvernement du Québec, est offert depuis l'année financière 2010 à toutes les entreprises agricoles et aquacoles, à l'exception des productions sous gestion de l'offre. Ainsi, les participants peuvent faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne à leur nom, y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et y effectuer des retraits en fonction de leurs besoins. La contribution gouvernementale représente jusqu'à 3 % des ventes nettes de l'entreprise (3,6 % pour l'aquaculture).

ASSURANCE RÉCOLTE : UNE ANNÉE FAVORABLE À LA PRODUCTION AGRICOLE

Les rendements et la qualité des récoltes ont été supérieurs aux moyennes, malgré le manque de pluie et quelques épisodes de grêle et de gelée tardive, à l'exception du sirop d'érable et des bleuets qui ont connu un printemps difficile. Les cultures maraîchères ont été, pour leur part, touchées par les excès de pluie, les maladies et la sécheresse à différents moments de la saison. Les indemnités prévues pour l'année financière totalisent 42,4 millions de dollars.

FINANCEMENT

En 2010-2011, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 800 millions de dollars. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 765 millions ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant de 35 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,4 milliards de dollars. Par ailleurs, La Financière agricole a soutenu 400 jeunes dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les montants autorisés en vertu du Programme d'appui financier à la relève ont totalisé 9,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2010-2011.

CRÉATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE (FIRA)

Les opérations du fonds ont été officiellement lancées le 10 mars 2011. Le FIRA aide de jeunes producteurs à démarrer leur entreprise ou encore à prendre la relève d'une entreprise hors du cadre familial. Que ce soit par un prêt subordonné à un prêt garanti de La Financière agricole, du capital-actions ou encore par l'achat-location de terres agricoles, le FIRA permet à de nouveaux projets de voir le jour. Rappelons que ce fonds est issu d'un partenariat public-privé réunissant le gouvernement du Québec, Capital régional et coopératif Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ. En contribuant à parts égales, ces trois partenaires rendent disponible un fonds de 75 M$. À titre de mandataire gouvernemental, La Financière agricole du Québec appuie le FIRA dans ses opérations.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE : DES RÉSULTATS CONCLUANTS

Le sondage 2011 sur la satisfaction de la clientèle, réalisé en mars, indique que 82 % des répondants sont satisfaits de La Financière agricole. Quant à l'ensemble du service à la clientèle, le taux de satisfaction des clients sondés atteint 91 %.

L'engagement de services de notre organisation est aussi bien évalué dans son ensemble. Entre autres, les énoncés se rapportant au travail du conseiller en financement ou en assurance obtiennent des taux variant entre 89 et 99 %. Aussi, 82 % des répondants affirment que les communications écrites sont claires, alors que 96 % estiment que La Financière agricole prend les moyens nécessaires pour traiter les informations en toute confidentialité.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

I SA MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La Financière agricole a élaboré son plan stratégique pour les années 2009 à 2012 et son plan d'exploitation 2010-2011 visant à accomplir sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux sont importants et où les défis évoluent sans cesse. Ces plans visent la pérennité et la compétitivité des entreprises agricoles, la valorisation des ressources agricoles et agroalimentaires régionales, la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2010-2011 s'inscrivent dans la vision de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan stratégique, soit d'« être le chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec ».

III UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec.

De par sa mission, La Financière agricole voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et forestières.

L'organisation protège des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,7 milliards de dollars. Quant au portefeuille de garanties de prêts du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, il atteint 4,4 milliards, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

IV DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. Comptant près de 700 employés, dont plus de la moitié travaillent en région, l'organisation est bien implantée dans son milieu et elle est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le développement de la relation d'affaires et de confiance avec la clientèle, par l'écoute de ses préoccupations et la recherche de solutions.

La mobilisation et l'engagement de personnes dévouées et compétentes permettent non seulement de dispenser des services de qualité, mais ils contribuent également à la performance de l'organisation.

V UN PARTENARIAT D'AFFAIRES QUI ÉVOLUE

Depuis sa création, La Financière agricole a su relever de nombreux défis en s'adaptant, en innovant et en faisant preuve de souplesse dans l'accompagnement quotidien des entreprises agricoles et forestières. Nos réalisations démontrent notre volonté de renouveler nos façons de faire et nos interventions, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à leur environnement d'affaires afin de favoriser leur développement viable. Le personnel de La Financière agricole est constamment en relation avec la clientèle, de même qu'il rencontre et consulte de façon régulière les représentants des producteurs agricoles.

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2010-2011, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation,

Pierre Corbeil

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

Clément Gignac

Québec, octobre 2011

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Monsieur Clément Gignac
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Messieurs les ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2010-2011, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, messieurs les ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président-directeur général
de La Financière agricole du Québec,

Jacques Brind'Amour

Lévis, octobre 2011

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2010-2011 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverne, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'exploitation 2010-2011, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Lévis, le 27 septembre 2011

RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2010-2011 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'audit interne (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2010-2011 et du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la vérification interne,

Michel Turner

Lévis, le 27 septembre 2011

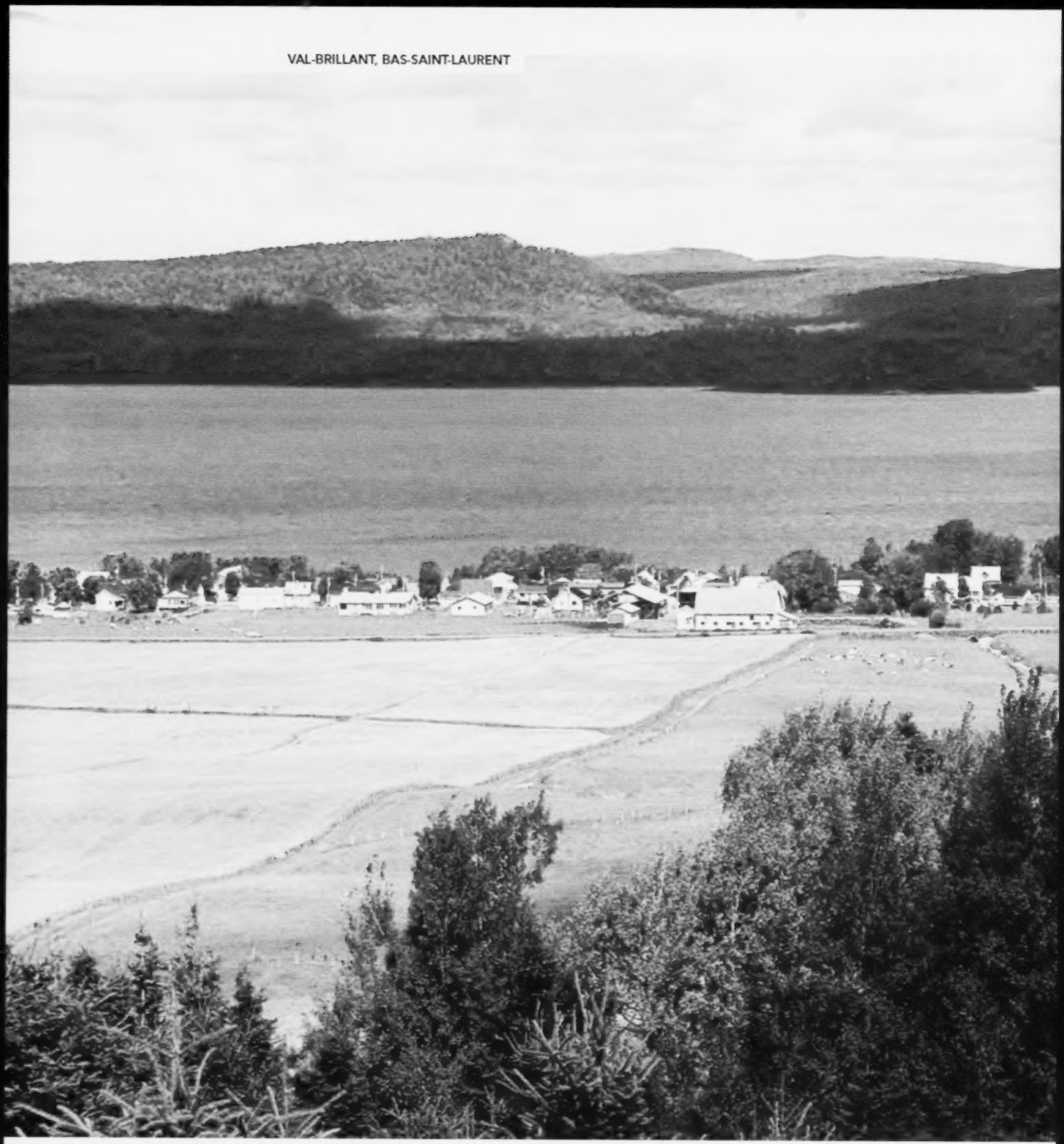

VAL-BRILLANT, BAS-SAINT-LAURENT

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À titre de nouveau président du conseil d'administration, je vous présente le Rapport annuel 2010-2011 de La Financière agricole du Québec. À sa lecture, vous serez en mesure d'apprécier ses principales réalisations de même que son rôle stratégique de soutien et d'accompagnement auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires québécoises.

De par sa mission, La Financière agricole contribue au développement durable d'une agriculture régionale dynamique et diversifiée avec des programmes uniques en assurance et en protection du revenu de même qu'en financement, des programmes qui font une place de choix aux jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture.

L'année 2010-2011 a été caractérisée par la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles. Ces orientations visent notamment à assurer la pérennité du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et à permettre à La Financière agricole de demeurer un levier important pour le développement de l'économie agricole et des régions du Québec.

Sur le plan budgétaire, La Financière agricole dispose, depuis le 1er avril 2010, d'une enveloppe annuelle de 630 millions de dollars consentie par le gouvernement du Québec pour les cinq prochaines années. À cet égard, les membres du conseil d'administration et les gestionnaires se sont engagés à ce que l'ensemble des interventions de La Financière agricole puissent se réaliser à l'intérieur de ce cadre budgétaire.

Ainsi, plusieurs décisions difficiles ont été prises par le conseil d'administration et appliquées conformément par La Financière agricole, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales et la mission renouvelée de l'organisation.

Dans ce contexte, mentionnons qu'au cours de la dernière année un nouveau programme d'épargne, Agri-Québec, a été mis en place pour les entreprises agricoles et aquacoles québécoises. Ce programme s'avère une solution avantageuse permettant d'aider ces entreprises à gérer leurs risques financiers et investir pour améliorer leur efficacité.

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom des membres du conseil d'administration, de la direction et de tout le personnel, M. Rénald Boucher, qui a siégé à notre conseil d'administration au cours des dix dernières années, dont notamment à titre de président du conseil d'administration et auparavant à titre de président du comité de vérification. Je remercie également M. Marc Dion, membre sortant du conseil. Leur engagement et leur contribution au cours de leur mandat respectif méritent d'être soulignés. Je souhaite la bienvenue à M. Norman Johnston, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui s'est joint au conseil au cours de la dernière année.

De plus, je désire remercier l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration pour leur dévouement et l'importance qu'ils accordent au développement de l'agriculture québécoise. Je désire également remercier le président-directeur général de La Financière agricole, et son équipe de direction, et souligner la qualité de leur gestion et leur support indéniable au conseil d'administration.

Finalement, l'excellence du travail accompli par le personnel dans ses relations quotidiennes avec la clientèle se doit d'être mentionnée. En effet, c'est grâce à la contribution de chacune et de chacun que l'organisation a pu réaliser sa mission avec efficacité et efficience, et ce, dans un contexte où les défis ont été nombreux.

Le président du conseil d'administration,

André Forcier

Le 27 septembre 2011

ÎLE D'ORLÉANS, CAPITALE-NATIONALE

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion des risques à plus de 27 000 entreprises agricoles et forestières. Le bilan des réalisations et des résultats de l'année 2010-2011 démontre notre volonté à renouveler nos façons de faire et nos interventions afin d'augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à leur environnement d'affaires et de favoriser leur pérennité.

Avec un portefeuille de garantie de prêts qui atteint 4,4 milliards de dollars, soit près de la moitié du financement agricole au Québec et des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,7 milliards de dollars, La Financière agricole est un partenaire majeur des entreprises agricoles québécoises.

Ainsi, en financement agricole, les activités de prêts à terme et les ouvertures de crédit ont atteint 747,5 millions de dollars, au cours du dernier exercice financier, représentant 3 171 interventions. Quant au secteur forestier, il a représenté 244 interventions pour des sommes totalisant 23 millions de dollars. Aussi, La Financière agricole a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 30 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Nous avons également poursuivi notre engagement à soutenir la relève agricole. En 2010-2011, La Financière agricole, dans le cadre de son Programme d'appui financier à la relève, a soutenu 400 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage pour des subventions totalisant 9,7 millions de dollars.

En matière d'assurance et de protection du revenu, les compensations versées dans la dernière année en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) représentent, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, 488 millions de dollars, dont 96 millions pour le secteur porcin, 188 millions pour le secteur bovin et 181 millions pour le secteur céréalier. En 2010-2011, le programme ASRA a couvert plus de 14 200 entreprises et des valeurs assurées de près de 3,6 milliards de dollars.

Quant au Programme d'assurance récolte (ASREC), qui couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables, La Financière agricole a versé des indemnités de l'ordre de 42,4 millions de dollars, principalement pour les entreprises maraîchères (11 millions), acéricoles (6 millions) et productrices de bleuets (5 millions). Plus de 13 500 entreprises étaient assurées à l'ASREC en 2010-2011.

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a mis en place un nouveau programme : Agri-Québec. Toutes les entreprises agricoles peuvent bénéficier de cette nouvelle protection qui couvre l'ensemble des produits, y compris l'aquaculture, à l'exception des productions sous gestion de l'offre. Concrètement, Agri-Québec permet à l'adhérent de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'effectuer des retraits en fonction des besoins de son entreprise. Complémentaire au programme Agri-investissement, cette protection est financée par le gouvernement du Québec.

La Financière agricole accorde la plus haute importance à la qualité des services qu'elle offre à sa clientèle. Cet engagement se traduit au quotidien par notre volonté d'être à l'écoute et de répondre aux besoins de notre clientèle, et ce, de manière responsable. Ainsi, le sondage annuel visant à mesurer la satisfaction de notre clientèle, réalisé au début de l'année financière 2010-2011, démontre, encore cette année, une satisfaction globale élevée à l'égard de La Financière agricole avec un taux de l'ordre de 82 %. Quant à l'ensemble du service à la clientèle, le niveau de satisfaction atteint 91 %. La qualité des services offerts par notre personnel est toujours reconnue et appréciée. En effet, l'évaluation du travail des conseillers en financement et en assurance est très positive avec des taux de satisfaction variant de 89 à 99 % quant à leur écoute des besoins, leur compétence et la qualité de leur communication.

Au plan interne, La Financière agricole, toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance, a poursuivi ses efforts en ce sens. Ainsi, l'organisation a porté une attention particulière à la planification des besoins en main-d'œuvre et au maintien d'une expertise de qualité, et ce, dans un contexte où de plus en plus de personnes quittent pour la retraite. À cet égard, différents outils de transfert d'expertise ont été développés et mis à la disposition des gestionnaires. Notre organisation a également procédé à la mise à jour de son code de déontologie qui guide le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Finalement, La Financière agricole a adopté un plan de réduction de ses dépenses qui se traduit par une diminution de 25 millions de dollars, sur cinq ans, des coûts d'opération par rapport au cadre financier établi pour la période 2010-2015. Ce plan de réduction contribue au maintien de l'équilibre budgétaire de l'organisation.

En terminant, je ne saurais passer sous silence l'importante contribution des membres du conseil d'administration au développement des activités de La Financière agricole. Aussi, j'aimerais souligner l'apport exceptionnel et l'engagement soutenu dont ont fait preuve les membres de la direction, et j'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur implication significative à la réalisation de la mission renouvelée de l'organisation. Nul doute que votre détermination et votre professionnalisme nous permettront, ensemble, de relever les prochains défis organisationnels.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Le 27 septembre 2011

HINCHINBROOKE, MONTÉRÉGIE

LE CONTEXTE

En 2010, le contexte économique et agricole a été, en général, plus favorable qu'en 2009.

La reprise économique entamée durant le deuxième semestre de 2009 s'est poursuivie. Les taux d'intérêt sont demeurés à leur plus bas jusqu'au début de l'été 2010. La Banque du Canada a depuis remonté son taux directeur à trois occasions. Or, les conditions monétaires sont demeurées accommodantes. Suivant la reprise économique, le prix du pétrole s'est apprécié de près de 30 % en 2010. De son côté, le dollar canadien s'est apprécié de 10 % et a terminé l'année à parité avec le dollar américain.

Plusieurs événements climatiques ont affecté à la baisse la production de grains dans certains pays. Conjugué à une demande mondiale soutenue, le prix des grains a augmenté, notamment au Québec. Par ailleurs, les conditions climatiques observées au Québec en 2010 ont été généralement favorables, plus particulièrement pour les grandes cultures. Pour certaines productions, notamment les cultures maraîchères, les récoltes ont dû être devancées. Dans le cas de la production acéricole, la saison qui avait débuté hâtivement a été de plus courte durée.

En 2010, les recettes de marché au Québec se sont accrues de 2,5 %, totalisant 6,46 milliards de dollars. La hausse des recettes dans les productions animales a été de 4,2 %, pour atteindre un record de 4,41 milliards de dollars. Ce gain est principalement attribuable au secteur laitier et à la remontée du prix du porc. La valeur des ventes des productions végétales a diminué de 1,1 % pour atteindre 2,05 milliards de dollars. Des baisses ont été observées, notamment dans le secteur des fruits et des produits de l'érable. En ce qui a trait aux grandes cultures, la hausse de la production et la remontée des prix pour l'année récolte 2010, qui se rapprochent ou dépassent les prix de la récolte 2007, ont amené une augmentation des revenus de 15 %. De leur côté, les dépenses d'exploitation ont reculé de 4,1 % en 2010, pour atteindre 6,23 milliards de dollars. Les recettes monétaires, incluant les paiements de programmes, ont par ailleurs reculé de 4 % en 2010 par rapport à 2009.

Malgré le contexte économique mondial incertain, la conjoncture demeure favorable au Québec. Les plus récentes projections indiquent d'ailleurs que le volume d'investissement des entreprises agricoles du Québec pourrait augmenter de 5 % en 2011, alors que des baisses avaient été enregistrées lors des deux années précédentes. Ainsi, les perspectives de dépenses en immobilisations s'élèvent à 704 millions de dollars en 2011, comparativement à 669 millions en 2010, selon les plus récentes estimations.

NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012 et du Plan d'exploitation 2010-2011.

Le 3 novembre 2010, le gouvernement du Québec a adopté le Plan stratégique 2009-2012 de La Financière agricole du Québec. Basé sur les nouvelles orientations gouvernementales 2010-2014 en matière de gestion des risques agricoles, il s'inscrit également dans la poursuite du Plan de développement 2006-2009. Le plan stratégique comporte les quatre orientations suivantes :

1) offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles et agroalimentaires en favorisant leur compétitivité et leur productivité;
2) contribuer à la valorisation et au développement durable d'une agriculture régionale, dynamique et diversifiée;
3) maintenir un niveau optimal de qualité des services à la clientèle;
4) optimiser et renforcer notre capacité organisationnelle.

Ces orientations visent à réaliser la mission et la vision de l'organisation, et elles sont axées sur les quatre valeurs organisationnelles que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Des quatre orientations, onze axes d'intervention et 23 objectifs ont été définis. Le Plan d'exploitation 2010-2011 a été conçu à partir de ces objectifs, et les 48 actions qui le composent concourent à la réalisation du plan stratégique.

Le détail des résultats du Plan d'exploitation 2010-2011 est présenté à l'annexe 2 du présent document.

UNE ORGANISATION ENGAGÉE ENVERS SON MILIEU

Engagement de services à la clientèle : des services uniques, professionnels et accessibles

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a procédé à la diffusion de son nouvel engagement de services à la clientèle. Cet engagement se veut le reflet des valeurs de l'organisation et démontre toute l'importance que La Financière agricole accorde à la qualité de ses services.

En 2010-2011, l'ensemble du personnel s'est mobilisé pour faire connaître et expliquer à la clientèle le détail et les impacts des modifications apportées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Il a également diffusé l'information relative au nouveau programme Agri-Québec afin que celui-ci soit connu de même que ses avantages. Nos équipes ont aussi été à l'œuvre dans l'application du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts auquel La Financière agricole collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de sa stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles.

De plus, des efforts particuliers ont été consacrés à l'accompagnement de la clientèle dans l'utilisation de la traçabilité des animaux pour la détermination des volumes assurables de certaines productions couvertes par le programme d'assurance stabilisation.

Outre la prestation de services qu'il fournit directement à la clientèle, le personnel de l'organisation s'implique localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent au dynamisme et au développement des régions. À de multiples occasions, il a collaboré à divers événements et activités visant à promouvoir les entreprises et les produits agricoles régionaux.

La satisfaction de la clientèle

Depuis 2002, La Financière agricole réalise annuellement un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'organisation d'assurer un suivi à cet égard et d'améliorer sa prestation de services.

La dernière enquête, réalisée en mars 2011, indique que plus de quatre répondants sur cinq (82 %) sont satisfaits de La Financière agricole. Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, le taux de satisfaction des clients sondés atteint 91 %.

De même, en ce qui concerne le travail des conseillers en financement et en assurance en contact avec la clientèle, l'évaluation des répondants est très positive, les taux de satisfaction variant de 89 à 99 %. On estime que les conseillers sont courtois, compétents, à l'écoute des besoins des clients, qu'ils les informent adéquatement sur les étapes de traitement des demandes, qu'ils respectent les délais convenus et qu'ils s'adressent à eux dans un langage simple et accessible.

Par ailleurs, à l'égard des produits de financement et d'assurance, la satisfaction des clients est comparable à l'an dernier : le taux de satisfaction est de 85 % pour les produits de financement, de 68 % concernant l'expérience générale avec le Programme d'assurance récolte (ASREC) et de 58 % pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Enfin, les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement sont appréciés respectivement à 65 et 69 %.

Tout comme l'an passé, La Financière agricole est perçue de façon positive par la plupart des clients interrogés. En effet, 72 % d'entre eux estiment qu'elle est un chef de file dans le développement des entreprises agricoles du Québec. De plus, 79 % recommanderaient à d'autres producteurs agricoles de faire affaire avec elle.

Des groupes de discussion en vue de mieux préparer le lancement du programme Agri-Québec

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a formé trois groupes de discussion, composés de clients admissibles au nouveau programme Agri-Québec, afin d'évaluer l'efficacité de la documentation qui s'y rapporte. Cette démarche de consultation avec des producteurs agricoles et aquacoles a permis de mieux comprendre leurs besoins en information, en plus d'identifier les éléments essentiels favorisant leur participation à ce programme.

Présence et soutien auprès du milieu agricole

La Financière agricole travaille continuellement à l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise. Aussi, afin d'assurer une présence et un soutien auprès du milieu, elle a poursuivi ses activités de relations publiques.

À cet égard, La Financière agricole a publié, en juin 2010, la sixième édition du bulletin *La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, qui permet de suivre l'évolution de la valeur des terres au Québec, région par région. Puis, en décembre, elle a diffusé pour une sixième année, *L'Agroindicateur*, un indice qui permet d'obtenir un diagnostic rapide de l'évolution des conditions économiques agricoles québécoises pour l'année en cours.

L'organisation a aussi réalisé avec succès la présentation de son sixième concours annuel *Tournez-vous vers l'excellence!* démontrant ainsi toute l'importance qu'elle accorde à la formation de même qu'à un ensemble de qualités et de talents ouvrant la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur.

En 2010, le grand gagnant du concours, qui a reçu une bourse de 5 000 $, fut M. Frédéric Thériault, de Ferme coopérative Tourne-Sol, située à Les Cèdres, dans la région de la Montérégie. M. Thériault et ses associés se spécialisent dans la production maraîchère biologique. Deux lauréats se sont également vu remettre une bourse de 2 500 $ chacun. Il s'agit de M^me^ Mariève Dyotte, propriétaire du Centre du jardin Deux-Montagnes inc. (Saint-Eustache, Laurentides), et de M. Guillaume LaBarre, de Vertigo Horticulture inc. (Saint-Tite-des-Caps, Capitale-Nationale), lequel développe, cultive en serre et commercialise des produits innovateurs, les micropousses.

De plus, le bulletin d'information FADQ *Nouvelles* a vu le jour en janvier 2011 et cinq numéros ont été publiés avant le 31 mars 2011. Disponible sur le site Internet de La Financière agricole, ce nouvel outil de communication, destiné à nos clients et partenaires, propose des analyses approfondies sur des sujets d'intérêt ayant un lien avec la gestion de nos programmes.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année, notamment la diffusion de bilans régionaux sur les sujets suivants :

- l'état des cultures en assurance récolte;
- les activités en assurance et protection du revenu, ainsi qu'en financement;
- les indemnités totales versées en assurance récolte.

L'organisation a soutenu financièrement la tenue de près de 145 événements à la grandeur du Québec. Elle a également participé à près d'une vingtaine de salons et d'expositions agricoles, et remis de nombreux prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève.

Le développement durable et l'écoconditionnalité

L'année 2010-2011 s'inscrit dans la continuité et la consolidation des mesures mises en place au cours des dernières années.

La Financière agricole a par ailleurs donné suite aux recommandations formulées par le commissaire au développement durable dans son rapport du 28 avril 2010. À ce jour, la majorité des actions visant à répondre à ces recommandations ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

Il est important de souligner que le siège social de La Financière agricole a reçu, en novembre 2010, la certification BOMA BESt. Celle-ci atteste que l'immeuble est géré selon des pratiques d'excellence environnementale et confirme l'efficacité des gestes écoresponsables posés par l'organisation.

La Financière agricole a aussi apporté des modifications aux programmes de financement, d'assurance récolte et d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Le dépôt annuel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'un bilan de phosphore conforme constitue dorénavant une condition d'accès, de participation ou d'admissibilité à ces programmes. Notons que le nouveau programme Agri-Québec a été mis en œuvre en incluant ces dispositions dès le départ.

Les résultats atteints par l'organisation pour la troisième année du Plan d'action de développement durable 2008-2013 sont présentés à l'annexe 2. Ils tiennent compte de l'exercice de bonification de ce plan réalisé en 2010-2011.

L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance. Elle voit à ce que ses ressources soient utilisées de manière à favoriser le respect de ses engagements et à assurer des services de qualité. En 2010-2011, elle a poursuivi ses efforts en ce sens.

Les ressources humaines

L'organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. En 2010-2011, l'effectif utilisé de La Financière agricole était composé de 639 ressources ETC[1] dans toute la province, comparativement à 663 en 2009-2010.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC UTILISÉS) PAR SECTEUR ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2010-2011

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Siège social	23	152	103	278
Réseau régional	15	123	223	361
Total	**38**	**275**	**326**	**639**

1. ETC : équivalent à temps complet. La Financière agricole du Québec a un effectif autorisé de 671 ETC.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC UTILISÉS) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2010-2011

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	1	4	10	15
Bas-Saint-Laurent	2	15	25	42
Capitale-Nationale	0	3	10	13
Centre-du-Québec	2	14	22	38
Chaudière-Appalaches	2	21	33	56
Estrie	1	9	15	25
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	1	3	4
Lanaudière	1	7	11	19
Laurentides	0	4	6	10
Mauricie	1	6	9	16
Montérégie	3	30	55	88
Outaouais	1	3	11	15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	6	13	20
Siège social (Lévis)	23	152	103	278
Total	**38**	**275**	**326**	**639**

ACTIVITÉS DE FORMATION

L'organisation porte une attention particulière au développement des compétences de son personnel, notamment à la mise à jour et au perfectionnement des connaissances techniques et professionnelles pour servir la clientèle de façon adéquate. En 2010-2011, les investissements en formation s'élevaient à 744 903 $ ce qui représente 2 % de la masse salariale. Ce résultat atteint la cible de 2 % prévue au plan d'exploitation de l'organisation et dépasse celle de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

TRANSFERT D'EXPERTISE

La Financière agricole mise sur la planification de la main-d'œuvre et le transfert d'expertise. En 2010-2011, une analyse de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre a été réalisée, permettant ainsi de cibler des zones de vulnérabilité au sein de l'organisation. De façon à en minimiser les impacts, différents outils de transfert d'expertise ont été développés et mis à la disposition des gestionnaires. À titre d'exemple, des cartographies de connaissances ont été élaborées permettant ainsi de documenter les connaissances de personnes clés au sein de l'organisation avant leur départ à la retraite.

GESTION DU CHANGEMENT

La société s'est dotée, en 2010-2011, d'un outil supplémentaire pour aider les gestionnaires dans la gestion du changement. Une section intranet réservée aux gestionnaires a été mise en ligne présentant notamment des fiches descriptives et évolutives pour une dizaine de projets majeurs en développement au sein de l'organisation. De plus, La Financière agricole a jugé important de reconnaître, par une série d'articles parus lors de la Semaine de la reconnaissance en mars 2011, la contribution des employés dans la mise en œuvre efficace de ces changements.

ÉTHIQUE

La Financière agricole dispose d'un code de déontologie et d'une procédure de déclaration d'intérêts, lesquels ont été mis à jour en 2010-2011. Ils définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. L'organisation adhère également au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'usage éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Ces instruments permettent un traitement rigoureux des informations et des dossiers des différentes clientèles, en plus de contribuer à la gouverne efficace de l'organisation.

Les ressources informationnelles

D'année en année, des efforts sont consacrés à maintenir en bon état de fonctionnement les actifs déjà en place. En parallèle, les systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle. Parmi les réalisations de 2010-2011 visant l'amélioration de la qualité des services, un fil RSS a été mis en place pour les internautes. L'abonnement à celui-ci permet d'être avisé de la parution des actualités, des communiqués de presse et des bulletins FADQ *Nouvelles* de La Financière agricole.

D'autre part, la sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours de l'exercice, les contrôles d'accès aux bases de données ont été renforcés afin d'améliorer la sécurité et la préservation de la confidentialité de l'information détenue par l'organisation au sujet de sa clientèle. Les essais effectués confirment que notre plan de relève est à jour et qu'il permet, en tout temps, de redémarrer nos actifs informationnels de façon adéquate et de préserver ainsi la qualité du service à la clientèle.

LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES)

Depuis la mise en place du dossier en ligne, en novembre 2007, La Financière agricole améliore constamment sa PES afin de mieux servir sa clientèle. En date du 31 mars 2011, 13 469 entreprises agricoles avaient adhéré au dossier en ligne, ce qui représente environ 50 % de notre clientèle. Il s'agit d'une augmentation de 20,5 % depuis le 31 mars 2010.

En 2010-2011, les projets suivants relatifs à la PES ont débuté :

- programme Agri-Québec : mise en place d'un service transactionnel permettant d'effectuer un dépôt par virement avec Agri-investissement;
- consultation du Bilan d'identification permanente pour l'agneau et le veau d'embouche;
- finalisation de la phase 2 – Communication qui rendra accessible à la clientèle une copie électronique des documents qu'elle reçoit présentement par la poste;
- offrir aux entreprises agricoles la possibilité d'effectuer des paiements auprès des institutions financières (comptoirs bancaires, guichets automatiques, et Internet) ainsi que par une boîte postale.

LE SOUTIEN AUX PROCESSUS ORGANISATIONNELS

Au cours de l'année 2010-2011, de nouveaux systèmes et fonctionnalités ont été livrés afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation, soit :

- l'identification permanente et le calcul du volume assurable basé sur le gain de poids pour le produit agneau;
- la révision de la gestion des ouvertures de crédit et son intégration au système de gestion comptable des prêts (GCP);
- les principales mesures de redressement de l'ASRA;
- l'enregistrement et la perception de frais administratifs dans les divers programmes de financement et d'assurance;
- l'amélioration de la gestion des liquidités et de la trésorerie.

De plus, notons que le système de gestion du nouveau programme Agri-Québec est en voie d'être achevé.

Sur le plan de l'infrastructure matérielle et logicielle, l'augmentation de la capacité de traitement et de stockage ont permis de consolider les acquis technologiques et de fournir la puissance nécessaire à la mise en place des nouveaux systèmes.

DÉPENSES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Financière agricole du Québec avait planifié, au début de l'année 2010-2011, une dépense en ressources informationnelles d'un peu plus de 7,2 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par une dépense réelle de près de 6,9 millions de dollars. Le tableau ci-après fait état des débours planifiés et réels par catégories d'activités.

TABLEAU 3

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE DE 2010-2011

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉBOURS PLANIFIÉS	DÉBOURS RÉELS	ÉCART
Projets de développement	2 580,5	1 728,0	(852,5)
Autres activités	4 625,2	5 161,7	536,5
Total	**7 205,7**	**6 889,7**	**(316,0)**

Les écarts entre les débours planifiés et réels s'expliquent principalement par la réalisation de travaux d'entretien qui ont été plus importants que prévu. À cet égard, certaines sommes qui devaient être investies en développement ont plutôt été utilisées pour l'entretien des systèmes existants. Au total, La Financière agricole a dépensé 316 000 dollars de moins que l'investissement planifié, notamment en reportant l'acquisition de certains équipements pour la salle des serveurs.

Les dépenses administratives

Cette année, La Financière agricole du Québec disposait d'un budget administratif de 57,5 millions de dollars pour réaliser ses opérations courantes. En 2010-2011, les frais d'administration se sont élevés à 57,2 millions, comparativement à 57,7 millions en 2009-2010, ce qui représente une diminution de 0,9 %. Cette baisse est principalement attribuable à la Politique de réduction des dépenses de La Financière agricole qui prévoit notamment une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement relié à l'administration. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration à sa séance du 7 septembre 2010. Elle a comme objectif d'appliquer les dispositions de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20).

L'état des placements et des emprunts

Au 31 mars 2011, La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détenaient des placements et des comptes bancaires de 947 millions de dollars, dont 210,6 millions étaient investis à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec et 102,8 millions dans des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Le solde résiduel était constitué principalement d'avances en faveur du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (591 millions de dollars).

Les rendements sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été de 10,64 % pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et de 7,62 % pour le Fonds d'assurance récolte. Ces rendements sont nettement au-dessus des taux espérés, qui étaient de 5,4 % pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et de 3,3 % pour le Fonds d'assurance récolte.

Le rendement réalisé par La Financière agricole dans la gestion active des placements à court terme, au cours de l'année, se situe à 1 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Il est de 8 points de base supérieur à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement.

Au 31 mars 2011, le montant de l'encours des emprunts s'élevait à 1,09 milliard de dollars, dont 581,4 millions pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, 467,3 millions pour les opérations courantes de La Financière agricole, 28,8 millions pour l'intervention spéciale en acériculture, 5,7 millions pour les investissements de Capital Financière agricole inc. et 2,1 millions pour le financemert des prêts accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier. Le décret gouvernemental en vigueur régissant les opérations de financement des emprunts à court terme autorise des emprunts jusqu'à concurrence de 1,598 G$.

Le taux moyen de fnancement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2010-2011 s'est établi à 1,05 %; il est inférieur de 6 pointsde base par rapport à l'objectif de performance fixé par le conseil d'administration et il a ainsi permis de réduire la charge des intérêts supportés par La Financière agricole de 685 600 $ au cours de l'exercice financier.

LE CADRE FINANCIER

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars, en vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, sous réserve de l'allocation des crédits par le gouvernement.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1,4 million de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

À ces contributions du gouvernement du Québec s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada, d'entreprises agricoles ainsi que d'autres revenus. Les informations qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

GRAPHIQUE 1

SOURCES DE REVENUS EN 2010-2011

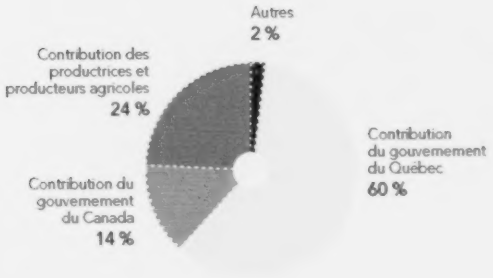

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2010-2011

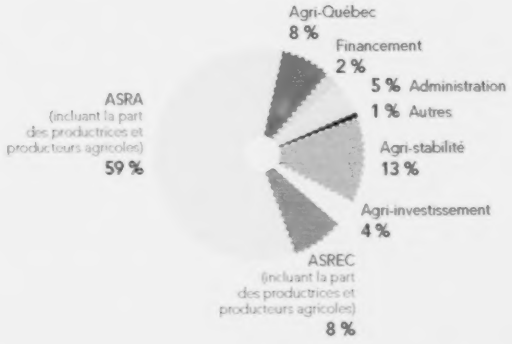

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2009-2010 ET 2010-2011

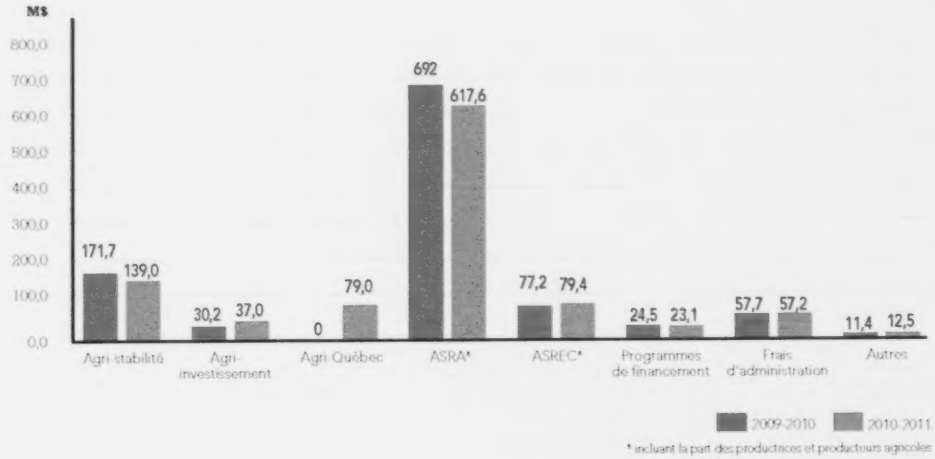

GRAPHIQUE 4

HISTORIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
(EXCLUANT LA PART DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES)

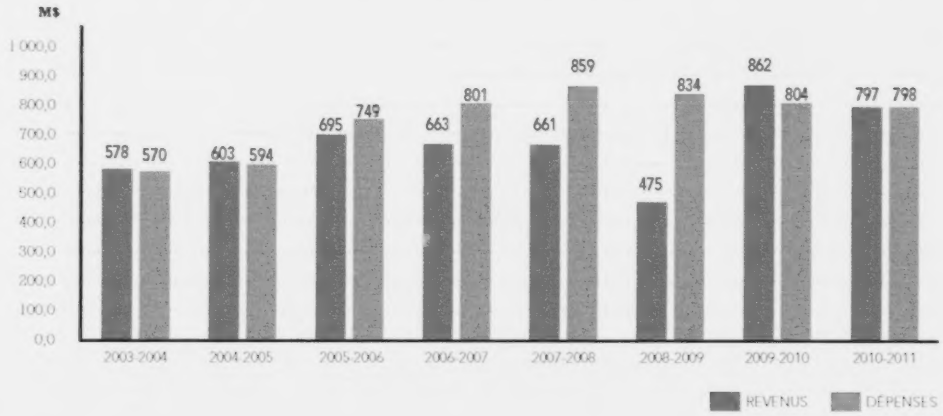

Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification assure un rôle conseil, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses, de même que de l'état des placements et des emprunts.

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Afin de favoriser le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des garanties de prêts, des ouvertures de crédit ainsi qu'un programme d'appui financier à la relève agricole.

Les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par l'organisation ont totalisé 800 millions de dollars au cours de l'exercice 2010-2011. Le nombre de financements à terme a diminué de 11,8 %, alors que les montants autorisés ont baissé de 8,2 %. Notons que ces résultats furent observés dans un contexte de reprise économique et de faibles taux d'intérêt. Par contre, des incertitudes persistent quant à la solidité de cette reprise économique.

Au 31 mars 2011, le nombre de clients s'établissait à 14 629. Ce nombre inclut ceux qui se sont vu autoriser une subvention en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole. La proportion d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages de paiements s'est légèrement accrue, en 2010-2011, par rapport à l'exercice financier précédent. Elle était de 6 % au 31 mars 2011, comparativement à 5,3 % un an plus tôt.

Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein ou partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

La Financière agricole a autorisé 3 128 financements agricoles à terme au cours de l'exercice 2010-2011, pour un total de 742 millions de dollars. Des sommes de 813 millions de dollars avaient été autorisées en 2009-2010 à ce chapitre, concernant 3 575 dossiers de financement. La production laitière occupe une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts en 2010-2011. Pour sa part, la production ovine a connu la plus importante augmentation du montant de financement autorisé.

Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Ainsi, des garanties de prêts de 124 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partiel, alors que 67 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

GRAPHIQUE 5

FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (PRÊTS À TERME)

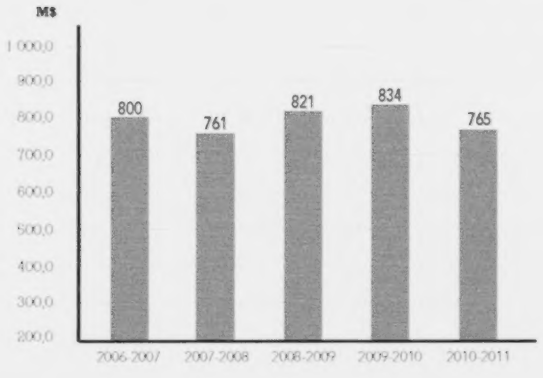

GRAPHIQUE 6

UTILISATION DES MONTANTS AUTORISÉS EN 2010-2011

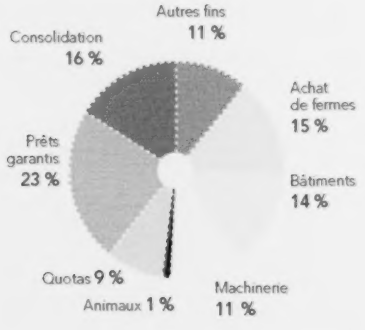

Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, La Financière agricole a consenti des garanties pour 43 ouvertures de crédit, représentant 5,5 millions de dollars, et a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 30 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Rappelons que les montants autorisés à ces fins en 2009-2010 avaient totalisé 36,6 millions de dollars.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de La Financière agricole permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2010-2011, La Financière agricole a engagé 400 000 dollars en paiement d'intérêts sur des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les engagements à cet effet avaient atteint 1 million de dollars en 2009-2010.

L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,8 millions de dollars à 309 personnes, qualifiant ainsi 287 entreprises. Ce montant avait atteint 8,6 millions de dollars en 2009-2010. De plus, 91 entreprises se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un total de 910 000 dollars en 2010-2011, comparativement à 1,1 million de dollars au cours de l'exercice précédent. Ainsi, 400 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2010-2011, comparativement à 427 au cours de 2009-2010.

Le lancement des activités du Fonds d'investissement pour la relève agricole permet de bonifier et de diversifier l'aide financière offerte à la relève agricole. Les centres de services de La Financière agricole, par leur expertise en la matière, sont la porte d'entrée pour l'analyse des projets.

Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 106,7 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 244 garanties de financement forestier, pour un total de 23 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 10 % des montants autorisés par rapport à l'année précédente. Elle a également engagé 13 000 dollars en contributions à l'intérêt pour 48 propriétaires forestiers.

Les interventions spéciales en financement

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a été appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigeaient. Elle a également poursuivi certaines interventions, amorcées au cours des dernières années, qui répondent à des besoins spécifiques de certains secteurs.

En 2010-2011, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mandaté La Financière agricole pour administrer le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. Ce programme, visant à appuyer l'adaptation des entreprises en situation financière difficile, prévoit le remboursement des intérêts pendant trois ans sur les prêts consentis par La Financière agricole. Celui-ci s'inscrit dans la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles annoncée à l'automne 2010 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Depuis 2010, l'organisation administre le volet financement du Programme régional de soutien de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce volet consiste à soutenir les entreprises en situation difficile et qui requièrent une amélioration de leur fonds de roulement, une restructuration financière ou des investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités.

LES PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels doivent faire face les entreprises agricoles. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre les baisses annuelles de marges de production. Depuis l'année 2007, le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel ils peuvent puiser en cas de besoin. À compter de l'année de participation 2010, les entreprises québécoises ont également eu accès au programme Agri-Québec, celui-ci étant complémentaire au programme Agri-investissement.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production, en complémentarité aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec. Le Programme d'assurance récolte, pour sa part, couvre les risques climatiques et naturels incontrôlables. Au cours de l'exercice financier 2010-2011, l'ensemble des valeurs assurées pour les programmes ASRA et ASREC était de 4,7 milliards de dollars.

L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir*

L'Accord multilatéral *Cultivons l'avenir*, s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en juillet 2008 pour une période de cinq ans. La gamme des outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend notamment les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection (assurance récolte). Au Québec, l'administration de ces trois programmes est confiée à La Financière agricole.

Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention en matière de gestion des risques de l'entreprise agricole. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, également offert par La Financière agricole, est complémentaire à Agri-stabilité. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % du gouvernement du Québec.

Près de 19 000 entreprises agricoles québécoises ont adhéré à Agri-stabilité pour l'année 2010. Le programme est basé sur le revenu global de l'entreprise. Il intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. La valeur totale des marges de l'année 2009 est de 2,0 milliards de dollars, alors que la valeur des marges de référence se chiffre à près de 2,1 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent près de 109 millions de dollars pour l'année de participation 2010. Au cours des trois années précédentes, la moyenne des paiements s'est élevée à près de 188 millions de dollars.

Les programmes Agri-Québec et Agri-investissement

Donnant suite aux orientations gouvernementales de novembre 2009, La Financière agricole a adopté, en avril 2010, le nouveau programme Agri-Québec en complément du programme Agri-investissement. Toutes les entreprises agricoles peuvent donc bénéficier, dès l'année financière 2010, de cette nouvelle protection couvrant tous les secteurs qui ne sont pas soumis à la gestion de l'offre, y compris l'aquaculture. L'admissibilité des entreprises au programme est cependant sujette au respect du principe d'écoconditionnalité.

Tout comme Agri-investissement, Agri-Québec permet aux participants de faire, annuellement, un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'effectuer des retraits en fonction de leurs besoins. La contribution gouvernementale représente jusqu'à 3 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour Agri-Québec et 1,5 % pour Agri-investissement et ce, jusqu'à un maximum de 67 500 dollars par année. Pour le secteur de l'aquaculture, qui n'est pas admissible au programme Agri-investissement, la contribution gouvernementale est de 3,6 % des ventes nettes ajustées.

L'objectif de ces programmes est d'offrir une couverture permettant aux entreprises d'autogérer leurs risques. La contribution gouvernementale au programme Agri-investissement provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % de celui du Québec, alors que la contribution gouvernementale du programme Agri-Québec est assumée entièrement par le gouvernement du Québec. La participation aux programmes Agri-Québec et Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité.

La contribution gouvernementale aux comptes des participants du Québec pour l'année de participation 2010 est estimée à 79 millions de dollars pour Agri-Québec et à 39,5 millions de dollars pour Agri-investissement. Au 31 mars 2011, 232,9 millions avaient été déposés dans les comptes Agri-investissement depuis l'entrée en vigueur du programme, à titre de dépôt des participants québécois et de contribution gouvernementale. De cette somme, 57,6 millions demeurent dans les comptes, en incluant les intérêts versés.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le programme ASRA vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. À compter de l'année financière 2011-2012, le revenu stabilisé sera calculé en ne retenant, parmi les entreprises spécialisées et enquêtées, que les résultats des 75 % les plus efficaces. La protection du programme s'applique à seize productions agricoles. Les protections sont contractuelles, facultatives et couvrent une période de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2010-2011, cette réduction s'est chiffrée à près de 1,5 million de dollars.

À compter de l'année d'assurance 2010, le volume assurable pour chacun des produits couverts a été plafonné par l'instauration de limites collectives assurables. Ces limites collectives ont été établies en fonction de la moyenne du volume assuré au cours des trois années précédentes. Toutefois, elles n'ont eu aucun impact financier sur les entreprises agricoles au cours de la dernière année, puisque les volumes assurés pour chacune des productions ont été moindres que les plafonds établis. De plus, la portée de l'intervention du programme a été limitée par l'introduction d'un montant maximal de compensation fixé à 759 M$ pour l'année 2010-2011, avant la prise en compte d'Agri-stabilité.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2010-2011, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent près de 488 millions de dollars, dont 96 pour le secteur porcin, 188 pour celui des bovins et 181 pour le secteur céréalier.

Au cours de cet exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 618 millions de dollars, dont 214 proviennent des producteurs. En 2010-2011, l'ASRA a couvert plus de 14 200 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient près de 3,6 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 7

BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPENSATIONS EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS

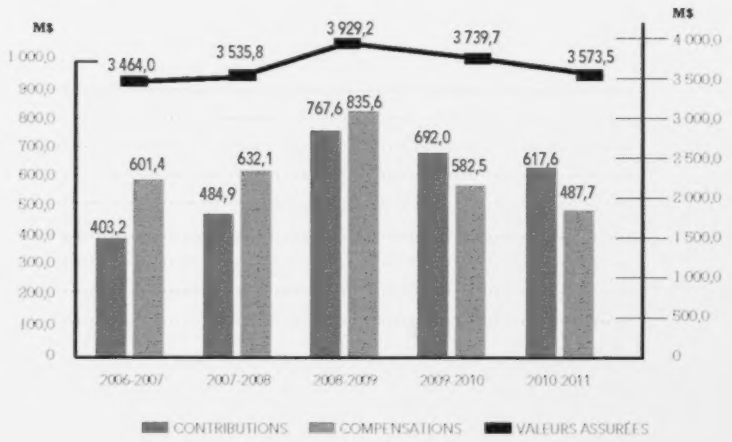

Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par l'ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée au moins tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2010-2011, La Financière agricole a adopté des nouveaux coûts de production pour les secteurs Céréaliers et Pommes de terre et a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production des secteurs Veaux d'embouche ainsi que Bouvillons et bovins d'abattage.

Dans le cadre des révisions quinquennales du processus de tarification du programme ASRA, une nouvelle méthodologie actuarielle a été entérinée en janvier 2010 par le conseil d'administration. Basée sur un historique de cinq ans, elle met l'accent sur l'équilibre actuariel du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire pour une protection annuelle de nature individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement du Canada et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, plus de 13 500 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Elles ont assuré des superficies représentant près de 1,3 million d'hectares et un volume de près de 21 millions de kilogrammes de sirop d'érable, le tout représentant des valeurs assurées de 1,1 milliard de dollars et des primes de 79,4 millions, dont 32,0 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser, pour l'année financière 2010-2011, des indemnités de 42,4 millions de dollars.

En 2010, les pertes des acériculteurs ont été causées principalement par l'arrivée hâtive de la chaleur au printemps, ce qui a écourté la période de coulée des érables dans les régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. Les adhérents de ces régions ont reçu des indemnités de 6 millions de dollars. Par ailleurs, le gel des fleurs des bleuetières, suivi d'une importante sécheresse, a justifié des indemnités de 5 millions de dollars. Enfin, de fortes précipitations ont favorisé le développement de maladies dans les cultures maraîchères, sans compter la qualité des légumes qui a aussi été affectée par des excès de chaleur et l'absence de pluie au cours de l'été. Près de 11 millions de dollars ont été versés aux entreprises maraîchères pour couvrir les pertes consécutives aux conditions climatiques difficiles.

GRAPHIQUE 8

BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES INDEMNITÉS EN ASSURANCE RÉCOLTE POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS

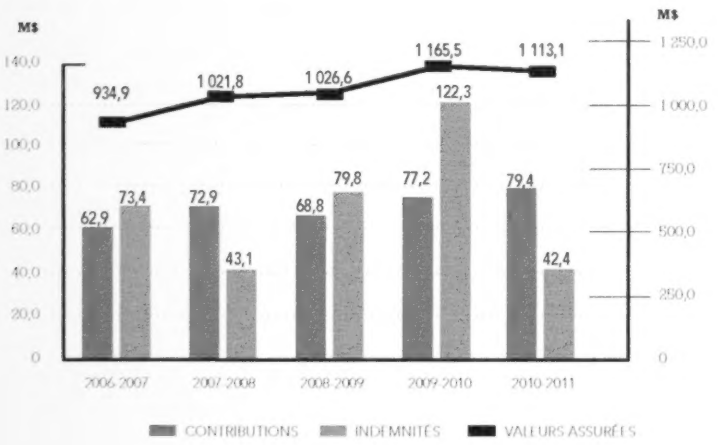

LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives des réseaux de distribution pour la commercialisation des produits du terroir et de ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que de deuxième et de troisième transformation.

Avec plus de 60 investissements autorisés depuis sa création, CFAI est une référence en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2010-2011, CFAI a autorisé quatre investissements et déboursé 1,8 million de dollars afin de soutenir des projets totalisant 25,2 millions de dollars. Deux de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 200 000 et 750 000 dollars par entreprise et ont permis de créer 40 emplois en plus d'en maintenir 209.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Créée il y a plus de trois ans, Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) est de plus en plus présente sur la scène internationale, que ce soit en Afrique, dans les Amériques ou en Asie.

FADQDI a obtenu un mandat au Malawi afin d'appuyer les organisations locales dans l'expansion des produits d'assurance par indice. D'autres part, un mandat est en cours en Guyane afin de mettre sur pied un programme d'assurance récolte pour la production du riz. Des démarches dans le même sens sont aussi en progression au Vietnam. En Haïti, FADQDI et deux de ses partenaires collaborent à l'élaboration d'un système de financement et d'assurance agricole. Ce projet s'étale sur sept ans et est supporté par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La collaboration avec une firme privée québécoise se poursuit quant au mandat obtenu en 2009 de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) concernant l'établissement d'un mécanisme d'assurance récolte dans les huit pays de cette région.

Par ailleurs, la reconnaissance de l'expertise de FADQDI a mené à une entente de service avec une compagnie d'assurances d'envergure en Argentine.

Enfin, des échanges se poursuivent dans différents dossiers en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

L'ÉTAT DES FONDS

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers rembourse, aux institutions financières, les pertes résultant des prêts et des ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole. Celle-ci assure le financement de ce fonds en versant annuellement un montant à titre de droits d'assurance.

Au 31 mars 2011, le Fonds présentait un avoir de 64,5 millions de dollars, ainsi que des actifs totalisant 166 millions. Quant au portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par ce fonds, il atteint 4,3 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé aux institutions financières 15 millions (2010 : 14 millions) pour les pertes subies au regard de 111 prêts et 14 ouvertures de crédit (2010 : 129 prêts et 6 ouvertures de crédit), à titre de garanties. Le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,35 % (2010 : 0,32 %). À cet égard, l'organisation se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

GRAPHIQUE 9

HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS DE 2001-2002 À 2010-2011

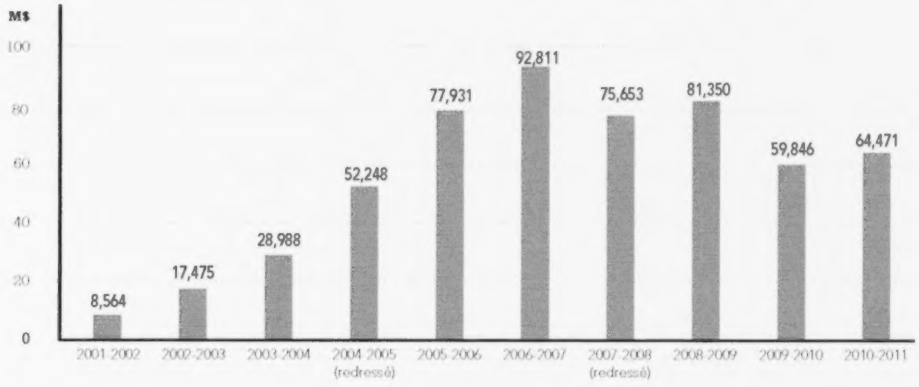

Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué par des contributions provenant des adhérents, des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que des revenus de placements. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2011, le Fonds présentait un avoir de 79,1 millions de dollars, soit une augmentation de 42,2 millions par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 10

HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE DE 2001-2002 À 2010-2011

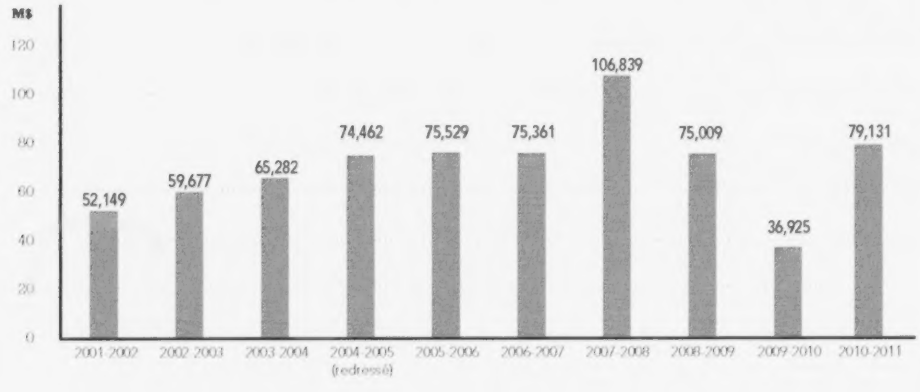

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier 2010-2011, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 639,9 millions de dollars, soit 119,8 millions de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Une partie importante de ce déficit, soit 491,1 millions de dollars, est impartie au secteur porcin et 82,6 millions au secteur céréalier. Pour ce dernier, les compensations ont été supérieures de 81,6 millions de dollars aux contributions.

GRAPHIQUE 11

HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE 2001-2002 À 2010-2011

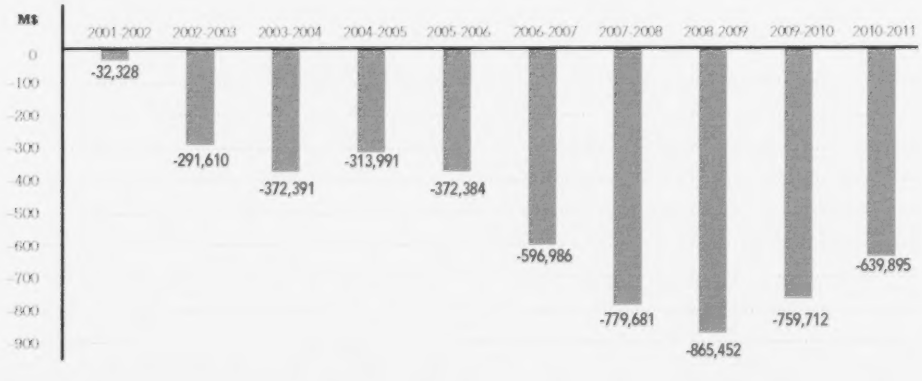

ANNEXES

DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales en matière de gestion des personnes. Ces orientations visent à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de la fonction publique québécoise.

Recrutement du personnel régulier et occasionnel

En 2010-2011, 209 personnes ont été recrutées par La Financière agricole du Québec pour des emplois réguliers et occasionnels. De ce nombre, 25 ont été nommées à titre temporaire à un emploi régulier et 184 ont été embauchées à titre occasionnel, soit 73 employés saisonniers, 73 employés occasionnels autres que saisonniers et 38 étudiants et stagiaires.

Dans la dernière année, 49,3 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de 35 ans ou moins.

Par ailleurs, le taux d'embauche du personnel régulier issu de groupes cibles a largement dépassé l'objectif gouvernemental de 25 %, atteignant 32 %. Pour le personnel occasionnel, notons que le taux d'embauche de 3,8 % s'explique notamment par le fait que 73 % d'entre eux ont un droit de rappel. Finalement, le taux d'embauche des groupes cibles parmi les étudiants et les stagiaires est de 11 %; ce bassin constitue une relève potentielle. En 2010-2011, l'organisation a accueilli 38 étudiants et stagiaires, soit 11 de plus que l'an passé.

Représentativité

Au 31 mars 2011, les membres appartenant aux groupes cibles, c'est-à-dire les communautés culturelles, les autochtones et les anglophones, représentaient 3,1 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées était de 0,6 %.

Au sein du personnel régulier, le taux de représentativité des femmes était de 51,5 %, ce qui correspond à 254 femmes sur 493 employés.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant les déclarations d'intérêts des employés prévoient des mesures particulières de traitement pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts. Ces mesures visent à assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers. En 2010-2011, le Code de déontologie et la Procédure concernant les déclarations d'intérêts des employés ont été mis à jour.

Le registre de déclarations d'intérêts a également été mis à jour. En février 2011, la répondante en matière d'éthique et de déontologie a procédé à un vaste rappel, précisant au personnel de La Financière agricole, l'obligation de déclarer leurs intérêts s'ils se trouvent dans une situation pouvant les placer en conflit d'intérêts. Cette mise à jour, amorcée en 2010-2011, se poursuivra au cours de la prochaine année.

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, à l'instar de tous les ministères et organismes de l'Administration, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

À cet effet, depuis avril 2008, La Financière agricole applique deux politiques, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et d'harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle a pour objet de doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Rappelons que La Financière agricole détient, depuis juin 2008, un certificat de l'Office québécois de la langue française (OQLF) attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration.

Activités organisationnelles

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, La Financière agricole a actualisé son dépliant traitant de la protection des renseignements personnels et des échanges de renseignements dans le cadre d'ententes conclues avec différents intervenants agricoles.

Par ailleurs, La Financière agricole a tenu une semaine thématique, destinée à l'ensemble de ses employés, sur la sensibilisation à l'importance d'adopter de bonnes pratiques concernant la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information.

Les demandes d'accès à l'information

En 2010-2011, La Financière agricole du Québec a traité 2 477 demandes d'accès à des renseignements personnels et à des documents administratifs. De ce nombre, 1791 demandes, reçues entre le 1er avril et le 31 décembre 2010, provenaient de tiers qui, avec le consentement de la personne concernée, voulaient consulter son plan de ferme électronique (format papier ou vectoriel) conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation de ses clients aux programmes d'assurance récolte ou de stabilisation des revenus agricoles.

Parmi les 686 autres demandes d'accès reçues, 93 % faisaient référence aux renseignements personnels et 7 % aux documents administratifs. Ainsi, 18 des 686 demandes émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et concernaient 920 clients. Cette communication de renseignements est conforme à l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Quant aux autres demandes, elles provenaient principalement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (48 %) et de syndicats agricoles tels que les fédérations de l'UPA, les groupes et clubs-conseils.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et de l'article 25 de la Loi sur la protection des végétaux (1990, ch. 22), l'organisation a communiqué, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 79 entreprises de production de pommes de terre relativement à la présence du nématode doré au Québec.

L'organisation n'a reçu aucune demande de rectification de renseignements contenus dans ses fichiers, et aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

En 2010-2011, La Financière agricole a refusé de communiquer un document administratif à un demandeur. Ce refus a été motivé, et le demandeur a été informé que cette décision s'appuie sur les articles 23 et 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Également, comme le prévoit la loi sur l'accès, un avis de recours lui a été transmis afin de l'informer notamment de son droit de recours en révision et du délai pendant lequel il peut être exercé. Toutefois, le demandeur n'a pas adressé de demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, une personne avait demandé à la Commission d'accès à l'information une révision du refus de La Financière agricole de lui communiquer des renseignements et des documents. En 2010-2011, La Financière agricole a été convoquée devant le Tribunal administratif du Québec relativement à ce recours.

Pour ce qui est des délais de traitement, ils respectent les exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En effet, 99 % des demandes d'accès ont été traitées dans le délai imparti par la Loi, soit à l'intérieur de 20 jours. Seulement quatre demandes ont nécessité un délai supplémentaire de 10 jours, comme le permet l'article 47 de la Loi.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers, dans les situations où l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Sondage

Au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage sur la satisfaction de sa clientèle afin d'obtenir des indications précises et pertinentes lui permettant d'améliorer la qualité de la prestation de ses services et de ses produits.

Ce sondage a débuté durant le dernier trimestre de l'année financière, au cours duquel 750 entrevues à caractère ponctuel ont été réalisées. Pour ce faire, l'organisation a transmis au mandataire un fichier de 21 776 clients ayant fait affaire avec elle pendant l'année précédant le sondage. Ce fichier comportait des renseignements personnels, tels que les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale et/ou assurée, et l'adhésion aux produits de financement et/ou aux programmes d'assurance.

Dans le but d'assurer la protection de ces renseignements personnels, La Financière agricole a fait signer une déclaration de discrétion aux employés de la firme privée qui, dans leurs fonctions, ont eu accès à ces renseignements.

De plus, une clause dans le contrat engageait la firme à détruire, une fois le sondage terminé, les renseignements personnels qui lui ont été communiqués et à fournir une attestation écrite le confirmant.

La communication de renseignements à des tiers

Dans le cadre des modifications du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, La Financière agricole procède à la détermination du volume assurable des producteurs assurés pour le produit Agneaux, en utilisant les données transmises par eux et la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec (FPAMQ) à Agri-Traçabilité Québec inc. Considérant cette nouvelle source de données, l'organisation a avisé la FPAMQ, le 22 juillet 2010, qu'elle mettait fin à l'Entente relative à la transmission des données et des informations des producteurs d'agneaux lourds assurés en vigueur depuis mars 2000.

Par ailleurs, en 2010-2011, La Financière agricole a renouvelé l'Entente relative à la gestion des données d'abattage pour *le produit d'assurance Bouvillons et bovins d'abattage* intervenue avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Cette entente avait pris fin le 31 décembre 2009. Les principales modifications qui y sont apportées font référence, entre autres, aux concordances des lois et règlements cités, à l'ajout d'un renseignement transmis par la Fédération, à sa durée, de même qu'à l'actualisation des frais reliés à l'administration des services.

Cette communication de renseignements s'inscrit dans le cadre de l'administration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. En effet, afin de déterminer le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage, La Financière agricole utilise les données du système d'identification permanente qui lui sont transmises par la Fédération.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-01)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1) Les paragraphes 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la fédération transmet les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) Le paragraphe 1 de l'article 66 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA, selon le calendrier de révision des études de coûts de production qu'elle avait adopté.

À cet effet, les deux organisations ont signé, le 25 mars 2008, une convention décrivant, à l'annexe 2, les renseignements personnels nécessaires à la réalisation du mandat du CECPA, lesquels lui sont communiqués par La Financière agricole. De plus, cette dernière a fait deux addendas à la convention, en juillet et octobre 2008, puisque le CECPA avait besoin, pour l'accomplissement de son mandat, de renseignements supplémentaires non prévus à cette convention.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.2 de la convention, La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour l'exécution d'un mandat de vérification de conformité et de validations comptable et statistique des études des coûts de production en ASRA pour les produits Céréales, maïs-grain et oléagineux ainsi que Pommes de terre. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Céréales, maïs-grain et oléagineux et Pommes de terre comme décrit à l'annexe 2 de la convention du 25 mars 2008 et à l'article 3 des *addendas* de juillet et d'octobre 2008;
- les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Reddition de comptes sur la tarification 2010-2011

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole du Québec doit rendre compte sur la tarification des biens et services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

FRAIS EXIGIBLES DANS LE CADRE DU RECOUVREMENT D'UNE PARTIE DES COÛTS ADMINISTRATIFS SELON LA POLITIQUE DE TARIFICATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR 2010-2011

BIENS ET SERVICES TARIFÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	REVENUS DE TARIFICATION	COÛT DES BIENS ET DES SERVICES (COÛT DE REVIENT)	MÉTHODE DE FIXATION	DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODE D'INDEXATION
Programmes de financement	2 435	21 363	DA	octobre 2010	1
Programme d'assurance stabilisation	1 040	8 988	DA	avril 2010	1
Programme Agri-stabilité	1 054	7 661	2	2	2
Programme Agri-Québec	1 022	1 359	DA	avril 2010	1
Autres tarifs[3]	716	3	DA / Marché	avril 2010	1
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	**6 267**				

1. Tarifs indexés annuellement au 1er avril en appliquant à leur valeur de l'année précédente le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3).
2. Tarif établi par un accord fédéral-provincial-territorial établissant le programme.
3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA : Décision administrative et analyse du coût de revient
Marché : Comparable avec le marché / les autres gouvernements

POLITIQUE SUR LA GESTION DES PLAINTES

La Politique sur la gestion des plaintes, adoptée en avril 2002, énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes signifiées à La Financière agricole. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

Aux fins de l'application de la Politique, une plainte est l'expression d'une insatisfaction formulée par la clientèle ou un partenaire à l'égard :

- des aspects du service offert par La Financière agricole;
- de l'administration de ses produits.

Cette année, La Financière agricole a traité 54 plaintes, comparativement à 471 durant l'exercice financier précédent, ce qui représente une diminution de 88,5 %.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LE MODE DE COMMUNICATION

MODE DE COMMUNICATION UTILISÉ	NOMBRE DE PLAINTES
Téléphone	21
Courrier postal	20
En personne	6
Télécopieur	4
Courrier électronique	3
Total	**54**

La Politique encadre le traitement des plaintes formulées aux différents centres de services de La Financière agricole. Ceux-ci demeurent les premiers intervenants en matière de réception des plaintes. Le centre de services qui ne peut en venir à une entente avec le plaignant doit acheminer la plainte au responsable des plaintes au siège social. Il en est de même lorsque la solution exige une intervention spéciale ou si le plaignant demande lui-même à être entendu par le responsable des plaintes.

Engagement : Toute plainte exprimée à la société doit être traitée dans un délai maximal de vingt (20) jours ouvrables.

Parmi les 54 plaintes reçues au cours de l'exercice financier 2010-2011, 48 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente 88,9 % d'entre elles. Pour l'exercice 2009-2010, 76 % avaient été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables, comme cela est prévu à la Politique.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE

PROGRAMME	NOMBRE DE PLAINTES	POURCENTAGE 2010-2011	POURCENTAGE 2009-2010
Programme d'assurance récolte			
Système collectif	16	33,3	83,0
Système individuel	2		
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	26	48,1	13,2
Agri-stabilité	3	13,0	1,3
Agri-investissement	4		
Financement	2	3,7	0,64
Indemnités pour coûts de production	1	1,9	1,9

Les motifs d'insatisfaction

Les principaux motifs de plainte concernent, à 44,4 %, les paiements et les paramètres de programmes, autant en assurance récolte qu'en assurance stabilisation.

PLAN D'EXPLOITATION 2010-2011

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 1 Le financement des entreprises

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. Appliquer une approche responsable dans le financement des entreprises	1.1 Avoir un niveau de perte sur les prêts de moins de 1 % de l'encours	Pertes sur prêts en fonction de l'encours	Pertes de moins de 1 %	Taux de perte de 0,35 %.
2. Maintenir l'accès au financement agricole et forestier à un coût raisonnable	2.1 Autoriser 700 M$ de prêts	Évolution annuelle du volume des prêts garantis	700 M$	765 M$ de prêts garantis ont été autorisés.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La gestion des risques

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. Valoriser l'utilisation des programmes de gestion des risques issus du cadre *Cultivons l'avenir*	1.1 Mettre en œuvre la stratégie de communication et les mécanismes de diffusion	Nombre d'entreprises ciblées et jointes	100 % des entreprises ciblées jointes d'ici mars 2011	100 % La Financière agricole a mis l'accent sur les communications opérationnelles destinées à la clientèle potentielle et actuelle des programmes AGRI (Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec nouvellement créé en 2010), lesquelles ont touché près de 21 000 clients. Plusieurs autres actions de communication ont permis de rejoindre la clientèle.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
2. **Mettre en œuvre les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ**	2.1 Adopter et mettre en œuvre le nouveau programme universel d'autogestion des risques en agriculture	Programme adopté et état d'avancement des travaux	100 % d'ici mars 2011	Le programme Agri-Québec a été adopté le 22 avril 2010. Considérant les différentes livraisons et l'estimation totale prévue pour le projet en ce qui concerne le développement informatique, 70 % du projet était réalisé au 31 mars 2011.
	2.2 Mettre en œuvre les mesures de redressement approuvées pour l'ASRA	Mesures de redressement en vigueur	100 % d'ici mars 2011	100 % des mesures de redressement ont été mises en vigueur. Des mesures de transition ont été adoptées afin d'appliquer progressivement la mesure d'efficacité dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux.
	2.3 Réaliser une analyse d'opportunité sur un programme de retrait de la production porcine	Dépôt de l'analyse au conseil d'administration	Décembre 2010	L'analyse d'opportunité a été déposée au conseil d'administration en décembre 2010 et a conduit à la conclusion qu'il n'est pas opportun de mettre en œuvre un nouveau programme volontaire de retrait des fermes porcines du Québec.
	2.4 Assurer la mise à jour en continu des modèles de coûts de production	Mise à jour effectuée	100 % d'ici mars 2011	100 % Pour les produits ASRA du secteur animal, la mise à jour des principaux coefficients techniques s'est effectuée en avril 2011, soit lors du calcul du paiement final. Pour les produits ASRA du secteur végétal, la mise à jour des coefficients techniques pour l'année d'assurance 2010-2011 sera effectuée à la fin de l'année 2011, étant donné que cette mesure s'applique à compter de l'année d'assurance 2010-2011 dans ce secteur.
3. **Optimiser l'application de l'assurance récolte**	3.1 Établir un diagnostic sur l'étendue des couvertures offertes par l'ASREC ainsi que les règles d'application et d'administration du programme	Dépôt du diagnostic au conseil d'administration	Octobre 2010	Un diagnostic sur l'étendue des couvertures offertes par l'ASREC a été déposé au conseil d'administration en décembre 2010.
	3.2 Statuer sur les ajustements de couverture à apporter au programme ASREC et actualiser le programme	Ajustements de couverture apportés au programme	100 % d'ici mars 2011	Des ajustements de couverture ont été apportés au programme ASREC et ont conduit au retrait de la couverture « travaux urgents » pour les options de garantie inférieures à 80 % et à une révision des superficies minimales donnant droit à une indemnité pour des risques circonscrits. Ces changements seront intégrés au programme ASREC pour l'année d'assurance 2011.
	4.1 Statuer sur l'ajout d'une nouvelle protection en assurance production couvrant la mortalité animale	État d'avancement des travaux	100 % d'ici mars 2011	100 % L'étude d'opportunité a été déposée en décembre 2010 au conseil d'administration et a conduit à la décision qu'une nouvelle protection visant à couvrir la mortalité animale ne sera pas ajoutée à l'offre de produits en assurance production.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 3 La saine gestion des entreprises

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. Assurer la disponibilité d'information stratégique à nos clients	1.1 Déterminer les informations stratégiques à transmettre aux clients et diffuser les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	Réalisation et diffusion des analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	100 % d'ici mars 2011	100 % Les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte ont toutes été réalisées et diffusées.
	1.2 Participer à 20 événements, articles ou publications sur la saine gestion d'entreprise	Nombre d'événements, d'articles et de publications	20	39 participations à des conférences, à des événements ou à des publications sur la saine gestion d'entreprise ont été réalisées.
	1.3 Transmettre 5 000 rapports d'analyses financières personnalisées	Nombre d'analyses transmises aux clients	5 000	5908 rapports d'analyses financières personnalisées ont été transmis aux clients.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 4 La relève agricole

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée	1.1 Octroyer 400 subventions à l'établissement ou au démarrage	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	400	400 subventions à l'établissement ou au démarrage ont été octroyées.
	1.2 Collaborer à la mise en place du Fonds d'investissement pour la relève agricole	Création du fonds d'investissement	Mars 2011	Le lancement des activités du Fonds d'investissement pour la relève agricole a eu lieu le 10 mars 2011 en présence des différents partenaires.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 1 La diversification de l'agriculture

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte**	1.1 Réviser et mettre à jour la protection d'assurance récolte couvrant les légumes de transformation	Protections mises à jour	100 % d'ici mars 2011	Dans le but d'optimiser la protection d'assurance récolte des légumes de transformation, un projet de modifications a été déposé au conseil d'administration en février 2011 et a conduit à l'établissement des rendements assurables selon le concept de rendement probable à compter de 2011. De plus, lors de la séance du 4 avril 2011, des mesures de transition ont été adoptées pour permettre aux entreprises de s'adapter aux ajustements apportés à la protection.
	1.2 Réviser et mettre à jour la protection d'assurance récolte dans la production de fraises	Protection mise à jour	100 % d'ici mars 2011	Cette action a été reportée et remplacée par deux nouvelles actions jugées davantage prioritaires, soit l'actualisation de l'option de garantie maximale dans la protection d'assurance récolte pour les pommiers en implantation adoptée en septembre 2010 et la mise à jour de la tarification dans la protection d'assurance récolte du sirop d'érable qui a été devancée à la suite des indemnités importantes versées pour l'année de récolte 2010.
2. **Appuyer les investissements dans des productions émergentes**	2.1 Consacrer 15 % du financement à des productions émergentes	Part des financements accordée à ces productions	15 %	22 % du financement a été autorisé dans des productions émergentes, incluant l'acériculture.
3. **Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional**	3.1 Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	Nombre de projets et valeur en participations de Capital Financière agricole inc.	8 projets et 5 M$	4 projets ont été autorisés, totalisant 1,45 M$ en valeur de participation. Un manque de liquidités a forcé Capital Financière agricole inc. à limiter les activités de développement des affaires, à hausser ses critères de sélection des investissements et à limiter les montants investis par projet.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 2 La concertation régionale

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. Appuyer les initiatives de concertation afin de dynamiser le développement du secteur agricole	1.1 Participer aux initiatives de concertation et de développement du secteur agricole	Nombre de participations auprès des associations et des organismes locaux	Minimum de 1 participation par région administrative	45 participations avec des organismes répartis dans toutes les régions administratives à caractère agricole ont eu lieu.
2. Apporter une attention particulière aux projets valorisant le développement d'Infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	2.1 Analyser 10 projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	Nombre de projets analysés	10	29 projets à portée régionale ont été analysés.
3. Valoriser les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	3.1 Appuyer des initiatives et des événements publics qui mettent en lumière les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	Nombre d'événements et de gestes posés	30	La Financière agricole s'est associée à 44 événements publics de portée nationale ou régionale.
	3.2 Réaliser les activités concernant la relève : le cahier spécial et le concours *Tournez-vous vers l'excellence !*	Cahier spécial et concours réalisés	Mars 2011	Le nom des lauréats du concours *Tournez-vous vers l'excellence* de la FADQ ont été dévoilés lors du Colloque gestion et établissement tenu le 4 novembre 2010. Des publicités présentant les trois finalistes du concours ont été publiées dans divers médias agricoles.
	3.3 Produire des articles et des publicités qui ont pour objet de valoriser les succès de notre clientèle et l'expertise de notre personnel	Nombre d'articles et de publicités produits	10	12 articles ou publicités ont été produits et diffusés.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 3 Le développement durable et le respect de l'environnement

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Réaliser le Plan d'action de développement durable 2008-2013**	1.1 Réaliser les actions du Plan d'action de développement durable 2008-2013 relatives à la période de 2010-2011	Pourcentage des actions relatives à la période de 2010-2011 qui sont réalisées	100 % d'ici mars 2011	93 % des actions relatives à la période de 2010-2011 ont été réalisées.
	1.2 Réaliser la mise à jour du Plan d'action de développement durable 2008-2013	Plan mis à jour	Automne 2010	Les travaux de bonification du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ont été réalisés à l'automne 2010. Les précisions finales ont été apportées en janvier 2011.

ORIENTATION 3

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 La connaissance des besoins et des attentes de la clientèle

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Actualiser l'offre de services**	1.1 Mettre en œuvre le plan de diffusion de l'engagement de services auprès du personnel, des partenaires et de la clientèle	Diffusion de l'engagement de services auprès du personnel, des partenaires et de la clientèle	Automne 2010	L'ensemble des actions prévues au plan de diffusion ont été réalisées au printemps 2010 (site Internet, dépliant, affiche, etc.).
2. **Mesurer, au moyen d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts**	2.1 Mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	Taux de satisfaction de la clientèle	80 % de satisfaction de la clientèle	82 % de satisfaction de la clientèle.

ORIENTATION 3

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 2 Une prestation électronique de services

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Poursuivre le développement de la prestation électronique de services**	1.1 Augmenter le nombre d'adhérents à la prestation électronique de services	Nombre de nouveaux adhérents à la prestation électronique de services	500	2 291 nouveaux adhérents à la prestation électronique de services.
	1.2 Implanter de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités de la prestation électronique de services	Mise en ligne de 3 nouveaux services	Mars 2011	Un nouveau service a été mis en ligne et deux autres sont en cours de réalisation. 1. Le détail des tarifications modulées suite à l'implantation des mesures de redressement de l'ASRA a été livré en juillet 2010. 2. L'affichage du détail des calculs, de même que le virement à partir des comptes Agri-Investissement et Agri-Québec, seront disponibles au printemps 2011. 3. Les orientations concernant la diffusion du bilan d'identification permanente pour agneaux et veaux d'embouche sont en cours d'élaboration.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Accroître les revenus autonomes**	1.1 Mettre en œuvre la nouvelle politique de tarification	Pourcentage d'augmentation de revenus autonomes par rapport à l'année 2008	15 % d'ici mars 2011	24 % d'augmentation de revenus autonomes par rapport à l'année 2008.
	1.2 Réaliser des projets sur les marchés étrangers	Nombre de projets et de participation à des événements pour offrir et partager notre expertise sur les marchés étrangers	5	6 projets ont été réalisés.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
2. Maintenir l'efficience dans la gestion des frais d'administration et des programmes	2.1 Maintenir à un faible niveau la croissance des frais d'administration	Pourcentage comparé de l'accroissement des coûts d'administration des programmes	Pourcentage inférieur ou égal au taux d'accroissement du gouvernement du Québec	La Financière agricole disposait d'un budget global de 57,5 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes. Pour 2010-2011, les frais d'administration se sont élevés à 57,2 millions, comparativement à 57,7 millions en 2009-2010, ce qui représente une diminution de 0,9 %, tandis que le gouvernement du Québec prévoit une augmentation de 3,1% des dépenses de programmes. Cette diminution est principalement attribuable au Plan de réduction des dépenses de La Financière agricole du Québec, qui prévoit des économies de 431 000$ pour l'exercice 2010-2011 par rapport à 2009-2010.
	2.2 Effectuer une analyse annuelle du coût de revient des différents programmes	Analyse du coût de revient des programmes réalisée	Mars 2011	Le calcul du coût de revient des programmes est terminé et les résultats sont présentés dans la note concernant les frais d'administration des états financiers de La Financière agricole du Québec.
3. Réaliser une étude d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires	3.1 Mesurer la performance et l'efficacité de l'organisation en lien avec les indicateurs approuvés	Étude débutée	Mars 2011	Les indicateurs et les six organismes comparables qui feront l'objet de l'étalonnage concurrentiel ont été choisis. L'Observatoire de l'administration publique procède à la collecte des données comparables auprès des organisations sélectionnées. L'étude débutera par la suite et sera faite en collaboration avec l'Observatoire de l'administration publique.
4. Réviser et optimiser les processus opérationnels et administratifs	4.1 Réviser les processus de gestion des emprunts et des placements	Processus révisés et mise en place des nouvelles façons de faire	Mars 2011	Le processus de gestion des emprunts et des placements a été révisé et mis en place.
	4.2 Automatiser les opérations liées au transfert des données des stations météo avec le MDDEP	Processus révisé et mise en place des nouvelles façons de faire	Mars 2011	Le processus lié au transfert des données des stations météo provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a été mis en place. Le transfert des données est fonctionnel et s'effectue à partir d'un site sécurisé.
	4.3 Réviser le processus de communications écrites avec le client	État d'avancement des travaux	50 % d'ici mars 2011	La phase 1 des travaux a été terminée en 2009-2010. Cette année, la FADQ a entamé les phases 2 (30 % d'avancement) et 3 (40 % d'avancement). La phase 4 débutera au cours de la prochaine année. Globalement, le projet a un degré d'avancement de 43 %.
	4.4 Optimiser le processus de gestion comptable des prêts	Finaliser la mise en place des nouvelles façons de faire	Mars 2011	La phase d'inscription et de suivi des ouvertures de crédit dans le système comptable a été mise en place le 4 décembre 2010 et les travaux se poursuivent.
	4.5 Réviser le processus de retrait/dépôt pour le programme Agri-investissement	Processus révisé et mise en place des nouvelles façons de faire	Mars 2011	Le processus est révisé et il sera mis en œuvre dans le développement du programme Agri-Québec.

ORIENTATION 4

OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement de l'expertise et la mobilisation du personnel

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1. **Réaliser un plan de développement des ressources humaines et un plan de développement du personnel d'encadrement**	1.1 Investir 2 % de la masse salariale en formation	Pourcentage de la masse salariale investi en formation	2 %	2 % de la masse salariale a été investi en formation.
	1.2 Mettre en œuvre le programme corporatif de développement du personnel d'encadrement	Nombre de journées de formation offertes	3	3 journées de formation ont été offertes aux gestionnaires et aux personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes de cadres, classe 4.
	1.3 Mettre en œuvre le cadre de référence et les outils en matière de transfert d'expertise	Dépôt du rapport d'évaluation	Mars 2011	Le cadre de référence et les outils en matière de transfert d'expertise ont été mis en œuvre et une fiche déposée le 31 mars 2011 présente le bilan de cette mise en œuvre.
2. **Améliorer la mobilisation des employés**	2.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement des personnes pour les projets majeurs	Pourcentage des projets impliquant une gestion du changement qui applique le cadre d'accompagnement des personnes	100 % des projets majeurs	100 % 9 projets ont appliqué des moyens de gestion du changement proposés.
	2.2 Mettre en œuvre les actions prévues au plan d'action élaboré à la suite du sondage sur le climat organisationnel	Degré de réalisation des actions du plan d'action prévues pour 2010-2011	100 % d'ici mars 2011	Au 31 mars 2011, 100 % des actions prévues au Plan d'action sur la mobilisation du personnel ont été entreprises et 80 % de celles-ci étaient réalisées.
	2.3 Réaliser la programmation d'activités de reconnaissance	Nombre d'activités réalisées	1 activité par unité administrative d'ici mars 2011	Toutes les unités administratives ont réalisé au moins une activité de reconnaissance pour leur personnel. La FADQ a également tenu des journées de reconnaissance en mars 2011.
	2.4 Réaliser la programmation santé 2010-2011	Programmation réalisée	Mars 2011	Toutes les activités prévues dans la programmation santé 2010-2011 ont été réalisées.
	2.5 Assurer la mise à jour 2010-2011 de l'analyse comparée en gestion des ressources humaines	Dépôt d'une analyse et des recommandations	Automne 2010	La mise à jour de l'analyse comparée en gestion des ressources humaines a été réalisée afin d'y intégrer une perspective de vulnérabilité. Le document *Information de gestion organisationnelle et comparée en ressources humaines (perspective de vulnérabilité)* a été déposé au comité de direction en novembre 2010.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Pour faire suite aux recommandations formulées par le Commissaire au développement durable en avril 2010, La Financière agricole du Québec a apporté certaines bonifications à son Plan d'action de développement durable 2008-2013 (PADD). Cet exercice avait pour but d'améliorer la contribution de l'organisation à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.

Des précisions ont notamment été apportées à plusieurs actions de même qu'aux indicateurs et aux cibles qui s'y rapportent. Ces précisions sont insérées et soulignées sous les rubriques actions, indicateurs ou cibles des « Résultats du plan d'action de développement durable » ci-dessous. Elles seront considérées pour les redditions de comptes annuelles subséquentes. De plus, l'action 16b a été ajoutée en 2011 au PADD et l'action 15a a été scindée en deux volets.

Par ailleurs, les actions 13, 26 et 30 du PADD font également l'objet d'un suivi dans le Plan stratégique 2009-2012 et, par le fait même, dans le Plan d'exploitation 2010-2011. Ainsi, l'action 13 se poursuit dans le Plan d'exploitation 2010-2011 aux objectifs 3.2.1 (*Poursuivre le développement de la prestation électronique de services*) et 4.1.4 (*Réviser et optimiser les processus opérationnels et administratifs*). L'action 26 se poursuit dans le Plan d'exploitation 2010-2011 à l'objectif 1.2.4 (*Statuer sur l'ajout d'une nouvelle protection en assurance production couvrant la mortalité animale*). L'action 30 se poursuit dans le Plan d'exploitation 2010-2011 au niveau de l'objectif 2.2.3 (*Valoriser les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles*).

Finalement, les actions 8, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 29 et 31 sont maintenant réalisées. Ainsi, aucun résultat ne sera présenté à l'égard de ces actions dans le présent rapport annuel puisque cela a déjà été fait dans les éditions antérieures.

L'action 14, quant à elle, a été abandonnée en avril 2009 étant donné l'implantation prévue de SAGIR pour la phase relative aux ressources humaines. Aucun résultat ne sera présenté pour cette action en 2010-2011 ni pour les années ultérieures.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental 1 :	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
Objectif organisationnel 1 :	Sensibiliser l'ensemble du personnel, les entreprises agricoles et les partenaires au développement durable.

ACTION 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des différentes catégories de personnel de l'administration publique.
Indicateur :	**Taux d'employés joints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.**
Cible :	**Joindre 80 % des membres du personnel d'ici 2011 et s'assurer que 50 % du personnel ciblé a acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières.** Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Joindre 80 % des membres du personnel d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Un sondage interne portant sur le développement durable a été réalisé en mars 2011, auquel plus de la moitié du personnel (360 employés) a participé sur une base volontaire. Le taux de sensibilisation approximatif de l'organisation, calculé à la suite de ce sondage, est de 90,2 %. Ce résultat se compare à celui d'une enquête effectuée auprès de l'ensemble du personnel de l'administration publique par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le résultat global obtenu lors de cette enquête révèle un taux de sensibilisation des employés au développement durable de 90 %.

Plusieurs gestes prévus au Plan de sensibilisation et de formation en matière de développement durable 2010-2011 ont été faits pour joindre le personnel de La Financière agricole :

- organisation d'activités dans le cadre de la Journée de l'environnement;
- parution sur l'intranet de 9 articles de sensibilisation destinés au personnel;
- présentation sur la démarche gouvernementale en développement durable et sur le Plan d'action de développement durable 2008-2013 aux nouveaux employés lors des deux journées d'accueil corporatif;
- élaboration et mise en ligne d'un quiz sur le développement durable comportant 17 questions auquel 45 % des employés ont participé.

ACTION 2	Informer et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.
Indicateur :	**Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement.**
Cible :	**Quatre activités ou outils réalisés chaque année.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

4 activités ou outils :

- un logo promotionnel sur le dossier en ligne a été créé et apposé sur les enveloppes de La Financière agricole destinées à la clientèle externe;
- une évaluation de la section « Écoconditionnalité » du dossier en ligne effectuée dans le cadre d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation électronique de services;
- une page Web « Bilan de phosphore » a été ajoutée dans la section « Développement durable » du site Internet;
- un article sur le bilan de phosphore a été diffusé par l'entremise du bulletin électronique FADQ *Nouvelles* en janvier 2011.

Objectif gouvernemental 2 :	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
Objectif organisationnel 2 :	Informer les populations concernées des aides versées en agriculture dans leurs collectivités.
ACTION 3	Préciser les sommes versées annuellement relatives aux programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu de La Financière agricole. Au 31 mars 2009, cette action se lisait comme suit : Préciser l'aide versée annuellement, par secteur de production et par centre de services, relatives aux mesures de soutien du revenu des programmes de La Financière agricole.
Indicateur :	**État d'avancement des rapports statistiques sur l'aide versée annuellement.**
Cible :	**Diffusion des rapports statistiques (100 %) d'ici 2010.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

La cible a été atteinte à 100 %. Les rapports statistiques précisant les sommes versées annuellement aux programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu de La Financière agricole sont disponibles sur le site Internet.

Objectif gouvernemental 3 :	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ.
ACTION 4	Informer le personnel de l'existence des bonnes pratiques et des nouvelles technologies contribuant au développement durable. Au 31 mars 2009, cette action se lisait comme suit : Informer les conseillers de l'existence des programmes de soutien en recherche et développement touchant les bonnes pratiques et les nouvelles technologies contribuant au développement durable.
Indicateur :	**Nombre d'activités réalisées annuellement.**
Cible :	**Quatre activités par année à compter de 2009.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

7 activités :

- informer le personnel de la disponibilité d'une nouvelle édition du Guide de référence en fertilisation publié par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec;
- informer le personnel de la modification apportée au Règlement sur la culture des pommes de terre adoptée dans le cadre de la Loi sur la protection sanitaire des cultures au regard de l'utilisation de semences certifiées suivant la Loi sur les semences;
- informer le personnel des modifications apportées au Règlement sur les exploitations agricoles par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relatives au dépôt annuel d'un bilan de phosphore conforme;
- participation du personnel au colloque annuel du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec sur les perspectives agricoles et agroalimentaires portant notamment sur la bioéconomie, la valorisation de la biomasse agricole, des scénarios et défis pour un développement durable et les impacts des changements climatiques;
- participation du personnel aux Journées sur l'Innovation et le progrès en agroalimentaire au Centre-du-Québec (INPACQ) où sont véhiculées des informations de pointe sur les dernières innovations et les récents progrès du domaine agricole et agroalimentaire;
- participation du personnel au Colloque géomatique et agriculture de précision du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec dont le thème était : « Appliquer la géomatique agricole pour mieux gérer la variabilité des sols et des cultures »;
- participation du personnel aux conférences de l'Ordre des agronomes du Québec dans le cadre du congrès annuel tenu en juin 2010. Les sujets abordés étaient : la télédétection, les biotechnologies, la sécurité alimentaire, la géomatique, la climatologie, etc.

ACTION 5	Étendre l'application de l'approche par dérivés climatiques à d'autres productions au collectif.
Indicateur:	**Taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche pour le maïs et les céréales ainsi que le soya.**
Cible:	**Maïs : 100 % en 2012.** **Céréales et soya : 100 % en 2013.** Au 31 mars 2009, ces cibles se lisaient comme suit : Maïs et céréales : 100 % en 2011; soya : 100 % en 2012.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Le projet est reporté à 2012 pour le maïs et à 2013 pour le soya et les céréales. Pour le maïs, une planification des activités a été produite et l'analyse préliminaire est en cours notamment pour tester l'efficacité de différentes approches de modélisation mathématique basées sur les dérivés climatiques.

ACTION 6	Étendre l'utilisation de la géomatique. Au 31 mars 2009, cette action se lisait comme suit : Évaluer l'opportunité d'étendre l'application de la géomatique.
Indicateur:	**Nombre d'applications géomatiques déployées.** Au 31 mars 2009, cet indicateur se lisait comme suit : Nombre d'applications géomatiques déployées annuellement à compter de 2009-2010.
Cible:	**Déployer une nouvelle application d'ici mars 2013.** Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Une nouvelle application chaque année à compter de 2009-2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

En préparation du développement d'une nouvelle application géomatique, des travaux ont été entrepris afin de simplifier l'accès aux informations géographiques.

ACTION 7	Poursuivre la recherche en matière de télédétection.
Indicateur:	**Nombre de projets de recherche réalisés annuellement.**
Cible:	**Un projet de recherche réalisé chaque année (avec ou sans collaborateur).**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Un projet d'estimation du rendement des cultures à l'aide de la télédétection a été réalisé. Il a permis de produire des cartes d'indice de végétation pour la saison 2010 dans les cultures suivantes : maïs, orge, avoine et blé.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6:	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif organisationnel 5:	Assurer une gestion respectueuse de l'environnement par l'application d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.
ACTION 9	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateur:	Nombre de mesures contribuant à la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable. Au 31 mars 2009, cet indicateur se lisait comme suit : État d'avancement des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.
Cible:	3 mesures, activités ou pratiques d'acquisition écoresponsable. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Nombre de mesures, d'activités ou de pratiques d'acquisition écoresponsable (selon les cibles établies par la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables de La Financière agricole).

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

6 mesures, activités ou pratiques d'acquisition écoresponsable ont été réalisées :

- acquisition d'un véhicule hybride en novembre 2010 au siège social de La Financière agricole;
- achat de papier fait à partir de fibres recyclées à 100 % pour les imprimantes et les photocopieurs du siège social;
- ajout d'une exigence pour tous les contrats avec les imprimeurs spécifiant que le papier doit contenir de la fibre recyclée;
- utilisation, dans la majorité des achats, du portail d'approvisionnement du Centre de services partagés du Québec, lequel est muni d'une politique écoresponsable;
- intégration des pratiques responsables dans la gestion des événements (recours à des traiteurs écoresponsables et se situant à proximité du lieu de l'événement);
- efforts afin de réduire le nombre de pages imprimées pour les présentations lors des journées d'accueil et des formations corporatives.

Objectif gouvernemental 7:	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.
Objectif organisationnel 6:	Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation.
ACTION 10	Obtenir, en concertation avec la Société immobilière du Québec (SIQ), la certification gouvernementale BOMA BESt, pour le siège social et en analyser la faisabilité pour les édifices en région.
Indicateur:	État d'avancement de la certification BOMA BESt pour le siège social et état d'avancement de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région.
Cible:	Certification pour le siège social et réalisation de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région d'ici décembre 2010. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Certification pour le siège social et réalisation de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région d'ici 2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

L'édifice du siège social de La Financière agricole a reçu, en novembre 2010, la certification BOMA BESt. Une lettre a été envoyée en mai 2010 à la Société immobilière du Québec (SIQ) afin qu'elle accentue les interventions auprès des propriétaires pour l'obtention de cette certification. Quatre centres de services, dont la SIQ est propriétaire, sont déjà certifiés BOMA BESt.

ACTION 11	Réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources de l'organisation.
Indicateur:	Nombre d'activités réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions. Au 31 mars 2009, cet indicateur se lisait comme suit : Nombre d'activités de promotion ou de sensibilisation réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions.
Cible:	**Trois activités par année et réduction de 10 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés d'ici 2013.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

9 activités :

- réduction de 75 % des annuaires téléphoniques commandés pour le siège social;
- réduction de la quantité d'exemplaires du rapport annuel, qui est passée de 800 (2008-2009) à 300 (2009-2010) et à 250 pour l'édition 2010-2011;
- ajout d'un conteneur de recyclage;
- rappel, en janvier 2011, à l'ensemble des gestionnaires de La Financière agricole sur les bonnes pratiques relatives aux frais de voyage et de déplacement;
- promotion de l'adhésion à Mon espace et au bulletin de paie en ligne dans le cahier d'accueil des nouveaux employés;
- 24 nouveaux serveurs virtuels ont été ajoutés en 2010-2011, lesquels sont maintenant au nombre de 76;
- finalisation de l'opération de remplacement des écrans à tube;
- analyse de faisabilité concernant les solutions de formation en ligne en cours de réalisation. Les résultats doivent être livrés le 30 mai 2011;
- analyse technique concernant l'utilisation de la vidéo-conférence de personne à personne en cours de réalisation. Les résultats doivent être livrés le 30 mai 2011.

Les kilomètres parcourus en 2010-2011 par les employés ont diminué de 16 % par rapport à notre année de référence. L'année de référence correspond à l'exercice 2008-2009 pour les kilomètres parcourus par les véhicules des employés et à l'exercice 2009-2010 pour les kilomètres parcourus par les véhicules corporatifs. Les kilomètres parcourus par les véhicules corporatifs n'étaient pas disponibles en 2008-2009.

Objectif gouvernemental 9:	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
Objectif organisationnel 7:	Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité auprès des partenaires.

ACTION 15a	Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturales des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes de gestion des risques visant les entreprises agricoles gérées en partenariat avec le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2009, l'action 15 ne comportait qu'un volet qui se lisait comme suit : Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturales des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.
Indicateur:	Réalisation d'un état de situation. Au 31 mars 2009, cette action ne comportait qu'un volet et l'indicateur se lisait comme suit : État de réalisation de la fiche d'analyse.
Cible:	1 état de situation réalisé à chaque année. Au 31 mars 2009, cette action ne comportait qu'un volet et la cible se lisait comme suit : Dépôt d'une fiche d'analyse d'ici juillet 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Il ne sera pas possible de réaliser un état de la situation avant que les discussions fédérales-provinciales-territoriales relatives au renouvellement du cadre *Cultivons l'avenir* commencent. Ces discussions se tiendront dans le cadre de l'examen stratégique des programmes de gestion des risques, soit vers 2012.

ACTION 15b	Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturales des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des nouveaux programmes de La Financière agricole du Québec. Au 31 mars 2009, l'action 15b n'existait pas, il s'agit d'un nouveau volet qui a été ajouté en 2010-2011.
Indicateur:	Mesures intégrées dans les programmes. Cet indicateur a été ajouté en 2010-2011 suite à l'introduction de l'action 15b.
Cible:	Lors de la mise en œuvre d'un programme. Cette cible a été ajoutée en 2010-2011 suite à l'introduction de l'action 15b.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

La Financière agricole a intégré, aux mesures d'écoconditionnalité de ses programmes d'assurance et de financement existants, les nouvelles exigences prévues au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) concernant le dépôt annuel du bilan de phosphore. Les mêmes exigences en matière d'écoconditionnalité ont également été incluses dans le nouveau programme Agri-Québec.

ACTION 16a	Promouvoir, auprès des partenaires, l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par La Financière agricole du Québec. Au 31 mars 2010, cette action se lisait comme suit : Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par La Financière agricole du Québec auprès des institutions financières.
Indicateur:	Nombre de catégories de partenaires informées annuellement. Au 31 mars 2009, cet indicateur se lisait comme suit : Pourcentage des institutions financières clientes qui sont informées des mesures annuellement.
Cible:	1 catégorie de partenaire par année. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Information de 100 % des institutions financières.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

3 catégories de partenaires ont été informées en 2010-2011 :

- des institutions financières;
- l'Ordre des agronomes du Québec;
- la Coop fédérée.

ACTION 16b	Mettre en place des initiatives visant la prise en compte du développement durable dans les commandites. Action ajoutée en 2010-2011.
Indicateur:	Pourcentage des commandites octroyées pour lesquelles le développement durable a pu être pris en compte.
Cible:	100 %.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Depuis le 18 novembre 2010, l'évaluation des projets des commandites inclut, comme condition préalable à l'analyse, le respect du critère suivant : que le demandeur agisse de façon responsable à l'égard de la protection de l'environnement et en matière de développement durable. Depuis la mise en application de cette nouvelle condition, 100 % des commandites octroyées respectent ce critère.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

Objectif gouvernemental 12 :	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
Objectif organisationnel 8 :	Favoriser et promouvoir la réduction et la saine gestion des risques (tant dans la gestion des cultures que dans la gestion financière) associés à la production agricole.
ACTION 17	Évaluer l'opportunité d'ajouter des incitatifs économiques basés sur les pratiques culturales réduisant les risques en assurance récolte.
Indicateur :	**État de réalisation de l'étude d'opportunité.**
Cible :	Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici mars 2011. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

L'analyse d'opportunité a été déposée le 5 avril 2011 et la FADQ conclut à l'importance de poursuivre les efforts visant à informer la clientèle sur les avantages économiques reliés à la mise en œuvre des bonnes pratiques culturales, notamment dans les grandes cultures.

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 6 ET 7

- AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE
- SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

Objectifs gouvernementaux 18 et 21 :	• Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. • Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
Objectif organisationnel 10 :	Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec.
ACTION 23	Réaliser une étude d'opportunité portant sur l'assurabilité des cultures biologiques à l'assurance récolte en vue d'introduire une protection spécifique.
Indicateur :	**État d'avancement de l'étude d'opportunité.**
Cible :	**Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

L'étude d'opportunité a été déposée le 5 avril 2011 et conclut à la pertinence d'analyser la faisabilité de mettre en place une nouvelle protection spécifique pour le secteur maraîcher biologique. Cette étude serait réalisée dans le cadre de travaux futurs visant à réviser l'étendue des couvertures dans les cultures maraîchères.

ACTION 24	Vérifier l'opportunité d'actualiser la carte des UTM (unités thermiques de maïs) en considérant les modifications climatiques observées depuis une quinzaine d'années (favoriser l'utilisation de nouvelles variétés à rendement plus élevé).
Indicateur:	**Obtention d'opinions de spécialistes et de la Commission d'agrométéorologie.**
Cible:	Dépôt des commentaires d'ici mars 2013. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Dépôt des commentaires d'ici décembre 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

La Financière agricole a poursuivi ses démarches au sein de la Commission d'agrométéorologie du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) afin de mettre en œuvre un projet d'atlas agroclimatique qui devrait se terminer au début de 2012. Parmi les livrables planifiés pour la réalisation de l'atlas, un premier rapport sur l'actualisation des UTM pour la période de 1970-2000 a été déposé à la Commission et à La Financière agricole en mars 2011. Ce rapport sera analysé au cours des prochains mois en vue de statuer sur l'opportunité d'actualiser la carte des UTM.

ACTION 25	Participer, en collaboration avec Ouranos ou tout autre partenaire, à des études sur les changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu. Au 31 mars 2009, cette action se lisait comme suit : Étudier, en collaboration avec Ouranos, les impacts des changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu.
Indicateur:	**État d'avancement de l'analyse des impacts des changements climatiques sur l'agriculture.**
Cible:	Dépôt de l'analyse d'impacts d'ici décembre 2013. Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Dépôt de l'analyse d'impacts d'ici 2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

La Financière agricole a poursuivi ses démarches au sein de la Commission agrométéorologie du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec afin de mettre en œuvre un projet d'atlas agroclimatique qui permettra de produire, d'ici mars 2013, une analyse des impacts des indicateurs climatiques sur l'agriculture et de dégager des pistes d'adaptation. Parallèlement, La Financière agricole participe activement au Comité de programme agriculture d'Ouranos dont le mandat est de conseiller Ouranos dans la planification des projets en matière d'adaptation aux changements climatiques, de participer à l'évaluation de ces projets et d'en assurer le suivi. Parmi les projets en cours ou en développement, mentionnons l'Atlas agroclimatique du Québec et divers projets de développement touchant l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

Objectif gouvernemental 19:	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
Objectif organisationnel 11:	Disposer de programmes permettant le maintien d'une agriculture rentable.

ACTION 27 — Promouvoir les programmes d'aide à la relève.

Indicateurs:

a) Identifier un organisme du domaine de l'immigration auprès duquel promouvoir les programmes d'aide à la relève.

b) Définir un plan d'intervention auprès d'un intervenant du domaine de l'immigration.

c) Réaliser les interventions prévues au plan d'intervention, s'il y a lieu.

Au 31 mars 2009, cet indicateur se lisait comme suit : Nombre d'événements organisés.

Cibles:

a) D'ici le 31 mars 2011.

b) D'ici le 31 mars 2012.

c) D'ici le 31 mars 2013.

Au 31 mars 2009, cette cible se lisait comme suit : Seize événements d'ici le 31 mars 2009 et association avec des intervenants du domaine de l'immigration à partir de 2009. La cible relative aux 16 événements avait été atteinte au 31 mars 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

La Financière agricole a identifié un répondant à l'interne et a entrepris des démarches auprès d'un organisme qui a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante dans l'agroalimentaire, afin de participer éventuellement à des événements lui permettant de faire la promotion de ses programmes d'aide à la relève. Un plan d'intervention à cet effet sera élaboré en 2011-2012.

Objectif gouvernemental 22:	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
Objectif organisationnel 12:	Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 28 — Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.

Indicateurs:

- Pourcentage d'entreprises agricoles qui adhèrent au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole jusqu'au 31 mars 2010.
- Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation.
- Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.
- Aucune intervention financière pour les entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore non-conforme aux dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et qui ont été signalées à La Financière agricole par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Au 31 mars 2009, le dernier indicateur se lisait comme suit : Aucune intervention financière au-delà des droits et de la capacité d'élimination du phosphore.

Cible: 100 % annuellement pour chacun des indicateurs.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

Les superficies en augmentation sans autorisation et celles cultivées sur la bande riveraine ont été exclues des superficies assurées.

Il n'y a pas eu d'intervention financière pour les entreprises n'ayant pas déposé leur bilan de phosphore. Par ailleurs, l'intervention financière a été limitée pour celles ayant déposé un bilan de phosphore en surplus.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 28:	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
Objectif organisationnel 16:	Accroître la participation à des activités de formation et encourager la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.
ACTION 32	Augmenter la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurance.
Indicateur:	**Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.**
Cible:	**Réalisation de 100 % chaque année.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

91 % des actions ou des offres de services prévues au plan ont été réalisées.

ACTION 33	Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.
Indicateur:	**Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés).**
Cible:	**10 % d'étudiants et de stagiaires d'ici 2013.**

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

5,6 % d'étudiants et de stagiaires en 2010-2011.

Plan d'action à la suite des recommandations du rapport du commissaire au développement durable du 28 avril 2010

RECOMMANDATION 1 Faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la stratégie gouvernementale de développement durable afin d'améliorer la contribution de La Financière agricole du Québec à l'atteinte de ceux-ci.

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
1.1 Documenter davantage les objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable en utilisant la « *Grille d'analyse des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* ».	Les objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable ont été documentés et analysés. La « *Grille d'analyse des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* » a été utilisée et a permis de bonifier le Plan d'action de développement durable 2008-2013.
1.2 Lors de la mise à jour du Plan d'action de développement durable 2008-2013 de La Financière agricole, tenir compte de l'analyse effectuée au point 1.1 pour enrichir certaines actions ou gestes, de même que certaines activités mentionnées dans les documents opérationnels supportant le plan.	L'analyse effectuée au point 1.1 a permis d'enrichir plusieurs actions ou gestes dans le cadre des travaux de bonification du Plan d'action de développement durable 2008-2013 de La Financière agricole, lesquels ont été réalisés à l'automne 2010. Les précisions finales ont été apportées en janvier 2011.

RECOMMANDATION 2 Se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable lors des principales activités de La Financière agricole du Québec.

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2011
2.1 Bâtir un outil de vulgarisation et développer les mécanismes de prise en compte des principes.	La fiche exécutive utilisée dans le processus décisionnel de l'organisation comprend maintenant une section sur le développement durable. Un outil pour la prise en compte des 16 principes du développement durable est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait être complété d'ici la fin de l'année 2011-2012. Des mécanismes de prise en compte des principes de développement durable seront par la suite définis et présentés au comité de travail sur le développement durable formé notamment à cet effet.
2.2 Pour 2010-2011, identifier et réaliser des projets tests structurants pour l'organisation afin d'intégrer la prise en compte des principes de développement durable et de proposer des pistes de bonification.	La Financière agricole a décidé d'intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans trois projets tests. L'analyse est terminée pour l'exercice de bonification du Plan d'action de développement durable 2008-2013. Pour les deux autres projets, elle devrait être faite au cours de l'année 2011-2012.

FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	12 692	1 525
Encours (M$)	4 259,4	106,7
Contributions à l'intérêt (M$)	0,4	0,01
Réclamations payées (M$)	15,3	-
Prêts autorisés (M$)	742,2	22,8
Ouvertures de crédit (M$)	35,5	-
Subventions à l'établissement (M$)	8,8	-
Subventions au démarrage (M$)	0,9	-

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)
Laitière	55,6	52,2	54,9
Porcine	6,5	4,9	4,0
Grandes cultures	7,0	10,5	9,5
Horticole	8,8	9,3	7,8
Bovine	5,1	4,7	4,5
Avicole	2,0	2,0	2,0
Acéricole	5,9	5,9	6,0
Forestière**	2,2	2,3	2,9
Autres	6,9	8,2	8,4
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Autorisés au cours de l'exercice.
** Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)
Horticole	17,8	41,2	19,7
Bovine	28,0	40,0	58,9
Grandes cultures	4,2	5,7	3,8
Porcine	6,5	5,6	7,7
Laitière	1,6	2,0	0,6
Avicole	1,0	-	-
Acéricole**	0,4	0,8	-
Autres	4,7	2,8	4,7
Biens et services***	35,8	1,9	4,6
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement.
** N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.
*** Incluent les coopératives de producteurs de bovins.

LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)
Laitière	58,7	54,5	58,5
Horticole	10,0	11,7	14,3
Porcine	8,0	3,4	4,9
Bovine	6,0	5,8	4,5
Grandes cultures	4,6	6,5	4,2
Avicole	3,2	1,7	2,1
Autres	9,5	16,4	11,5
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

PROFIL DES PERSONNES ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre	374	316	309
Proportion d'hommes (%)	67	74	71
Proportion de femmes (%)	33	26	29
Âge moyen (années)	28,5	28,6	28,6
Scolarité moyenne (années)	13,2	13,2	13,3
Formation agricole (%)	90	89	92,5

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)	2010-2011 (%)
Horticole	18,5	23,4	26,4
Bovine	18,5	8,1	12,1
Grandes cultures	15,2	14,4	14,3
Laitière	7,6	12,6	13,2
Porcine	-	4,5	3,3
Avicole	2,2	1,8	3,3
Autres	38,0	35,2	27,4
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

ASSURANCE

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'entreprises participantes	13 050	13 968	13 561
Valeurs assurées (M$)	1 026,6	1 165,5	1 113,1
Contributions totales (M$)	68,8	77,2	79,4
Indemnités (M$)	79,8	122,3	42,4

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES*

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'entreprises participantes	16 426	15 198	14 243
Productions animales			
Valeurs assurées (M$)	2 794,7	2 725,2	2 473,3
Contributions totales (M$)	539,9	510,7	511,5
Compensations (M$)	754,8	540,4	297,3
Productions végétales			
Valeurs assurées (M$)	1 134,5	1 014,5	1 100,2
Contributions totales (M$)	227,7	181,3	106,1
Compensations (M$)	80,8	42,1	190,4

* Ces données tiennent compte du fait que l'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2010

CULTURES ASSURÉES	CLIENTS ASSURÉS*	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES ($)
Système collectif				
Foin	6 827	500 896		223 227 287
Maïs fourrager	2 094	28 281		38 151 455
Céréales	3 450	92 971		36 143 586
Maïs-grain	1 384	90 042		108 464 208
Système individuel				
Blé	1 111	31 555		19 133 669
Orge	989	29 055		13 085 045
Avoine	946	34 295		12 390 882
Maïs-grain	2 887	207 662		266 290 163
Soya	3 931	187 598		132 748 656
Sarrasin	11	212		51 829
Pois secs	5	79		29 958
Haricots secs	76	2 638		2 666 000
Canola	246	9 287		5 457 177
Fraises	82	385		5 342 252
Framboises	14	36		385 411
Bleuets	132	10 194		7 866 526
Pommiers (arbres)	116		717 273	12 815 282
Pommes (arbres)	270		727 299	18 584 348
Légumes de transformation	444	13 590		17 253 684
Apiculture				
Abeilles (ruches)	40		13 155	1 612 625
Miel (ruches)	57		18 888	2 272 854
Sirop d'érable (lb)	1 710		45 590 075	59 782 872
Légumes maraîchers				
« A » multirisques	256	12 138		52 556 214
« B » grêle	103	3 981		21 861 516
« C » plants vivaces et « D » gel	23	315		1 461 118
Pommes de terre	160	13 597		53 481 772
TOTAL	**13 561**	**1 268 807**	**47 066 690**	**1 113 116 389**

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES D'ASSURANCE CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER DE 2010-2011

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	CLIENTS ASSURÉS*	VALEURS ASSURÉES (M$)	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche (1)	2010	3 836	241,2		213 228 (2)
					40 133 828 (3)
Bouvillons et bovins d'abattage	2010	565	277,5		56 616 909 (3)
Veaux de grain	2010	127	54,2		78 558 (4)
Veaux de lait	2010	186	125,0		145 004 (4)
Porcelets	2010	861	429,3		331 674 (5)
Porcs	2010	1 020	1 300,5		712 730 120 (3)
Agneaux (1)	2010	734	45,6		162 207 (6)
					5 605 164 (3)
Pommes de terre	2009-2010	178	62,7	12 148,1	
Céréales, maïs-grain et oléagineux					
• Avoine	2009-2010	3 138	72,8	94 765,4	
• Blé fourrager	2009-2010	948	21,7	22 497,0	
• Blé de consommation humaine	2009-2010	1 104	38,4	32 299,2	
• Canola	2009-2010	295	10,1	10 223,1	
• Maïs-grain	2009-2010	5 236	578,7	352 236,3	
• Orge	2009-2010	3 143	73,4	83 374,0	
• Soya	2009-2010	4 809	191,7	219 733,2	
• Pommes	2009-2010	249	50,7		96 997 (7)
Total des productions animales		**6 020**	**2 473,3**		
Total des productions végétales		**9 791**	**1 100,2**		
Total		**14 243**	**3 573,5**		

* Un même client peut être assuré pour plus d'un produit.

(1) Pour l'année d'assurance 2010, les compensations sont réparties au 1/3 sur la base des vaches ou brebis et aux 2/3 sur la base des kg de veaux ou agneaux vendus.

(2) Vaches (3) Kg (4) Veaux (5) Truies (6) Brebis (7) Tonnes métriques

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-STABILITÉ*
ANNÉE DE PARTICIPATION 2009

		PAIEMENTS	
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE	(M$)
Lait	4 767	735	7,4
Bouvillons et bovins d'abattage	594	259	9,0
Veaux de grain et veaux de lait	294	73	2,9
Veaux d'embouche	2 874	1 293	9,8
Volailles	435	51	3,3
Porcs	1 192	939	112,6
Agneaux	596	243	2,4
Grands gibiers	45	17	0,3
Autres animaux	214	88	1,1
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 595	1 162	18,3
Autres grandes cultures	572	173	1,1
Pommes	285	90	1,5
Autres fruits	317	172	13,5
Pommes de terre	207	48	3,3
Légumes	620	193	11,1
Horticulture ornementale	342	94	3,3
Produits de l'érable	1 880	66	0,6
Autres	137	67	1,0
TOTAL	**18 966**	**5 763**	**202,5**

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT*
ANNÉE DE PARTICIPATION 2009

		CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE	
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE	(M$)
Lait**	5 284	3 867	3,8
Bouvillons et bovins d'abattage	597	402	0,9
Veaux de grain et veaux de lait	299	256	0,8
Veaux d'embouche	2 890	1 449	0,7
Volailles**	461	242	0,8
Porcs	1 200	1 027	4,3
Agneaux	600	307	0,2
Grands gibiers	48	34	< 0,1
Autres animaux	244	198	0,4
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 757	3 144	7,5
Autres grandes cultures	637	405	0,4
Pommes	302	283	0,9
Autres fruits	353	310	1,2
Pommes de terre	211	196	1,7
Légumes	687	620	3,5
Horticulture ornementale	410	383	2,3
Produits de l'érable	2 126	1 889	2,9
Autres	160	45	< 0,1
TOTAL	**20 266**	**15 057**	**32,3**

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-investissement. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

CARTE 1

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2010-2011

CARTE 2

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2010-2011

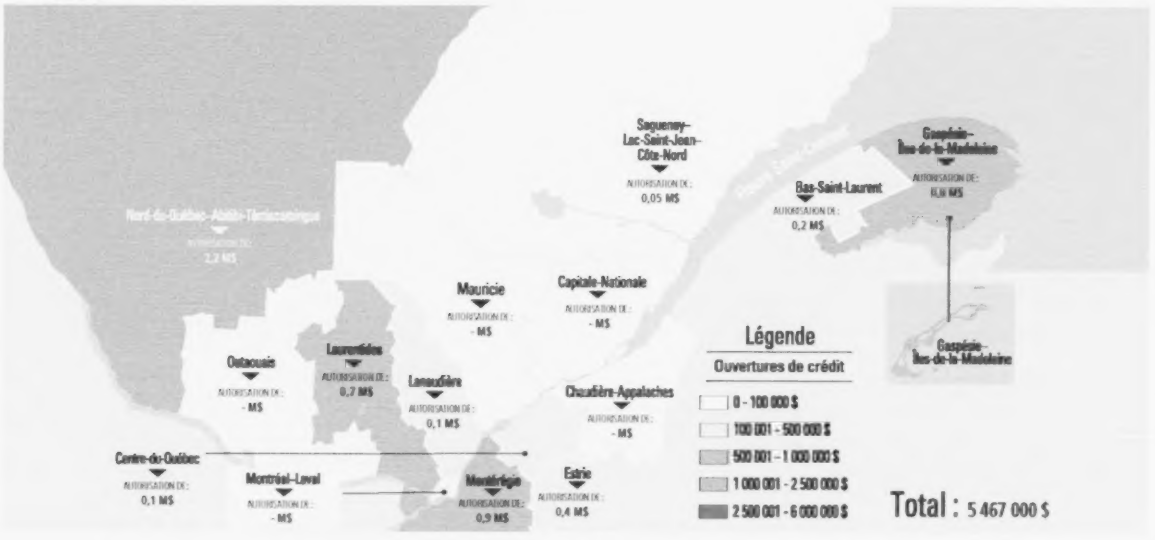

* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 30 M$ en acériculture.

CARTE 3

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES*
QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE,
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2010-2011

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève.

CARTE 4

ASSURANCE RÉCOLTE 2010
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

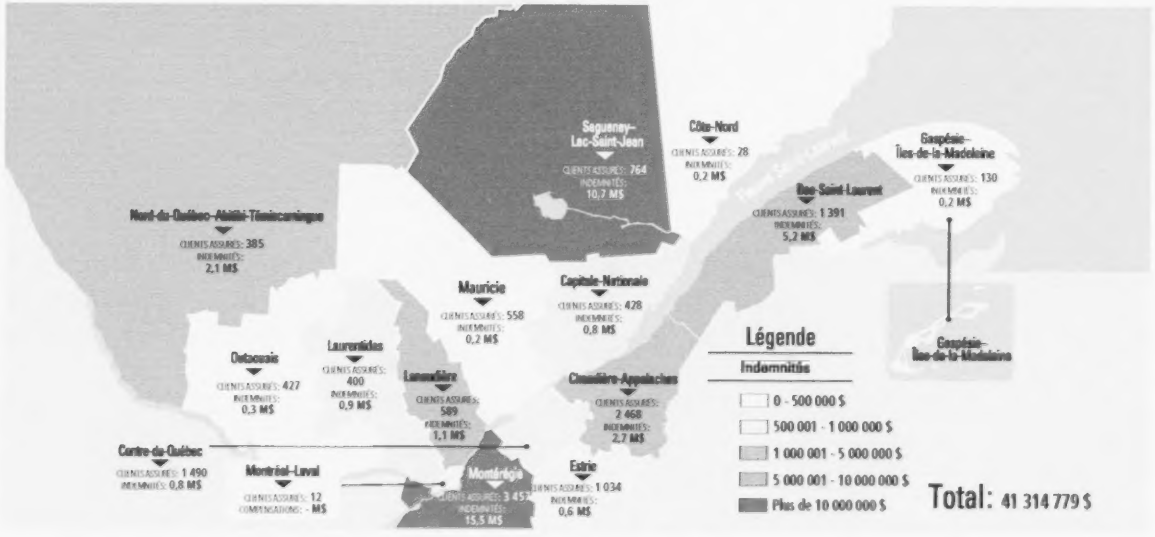

* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 2 mai 2011.

CARTE 5

ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – ANNÉE 2010-2011

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

* Année d'assurance 2009-2010 pour les productions végétales et année d'assurance 2010 pour les productions animales.

CARTE 6

PROGRAMME AGRI-STABILITÉ 2009

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

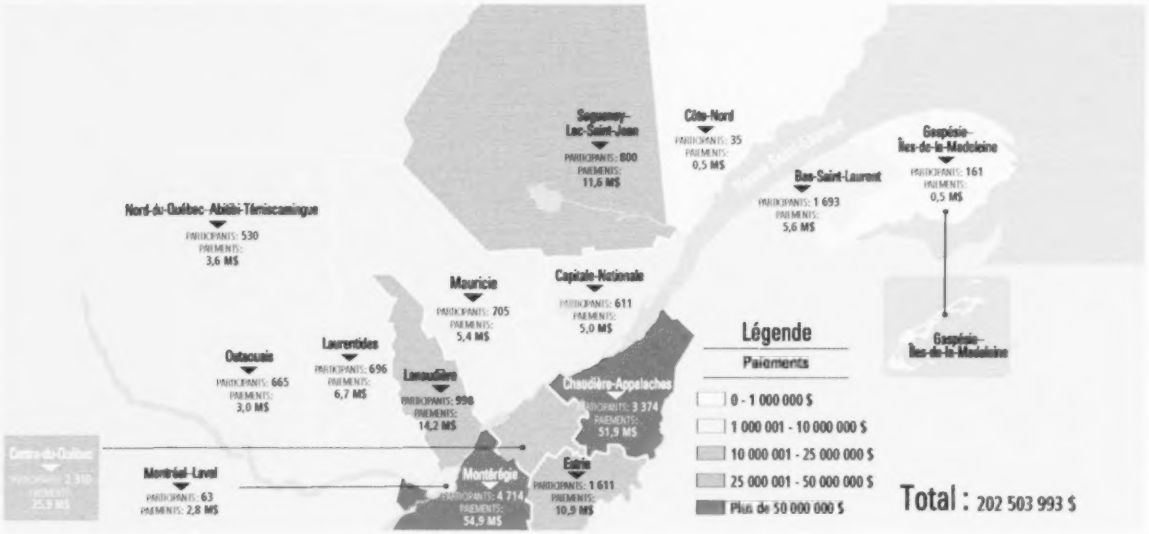

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 7

PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT 2009

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

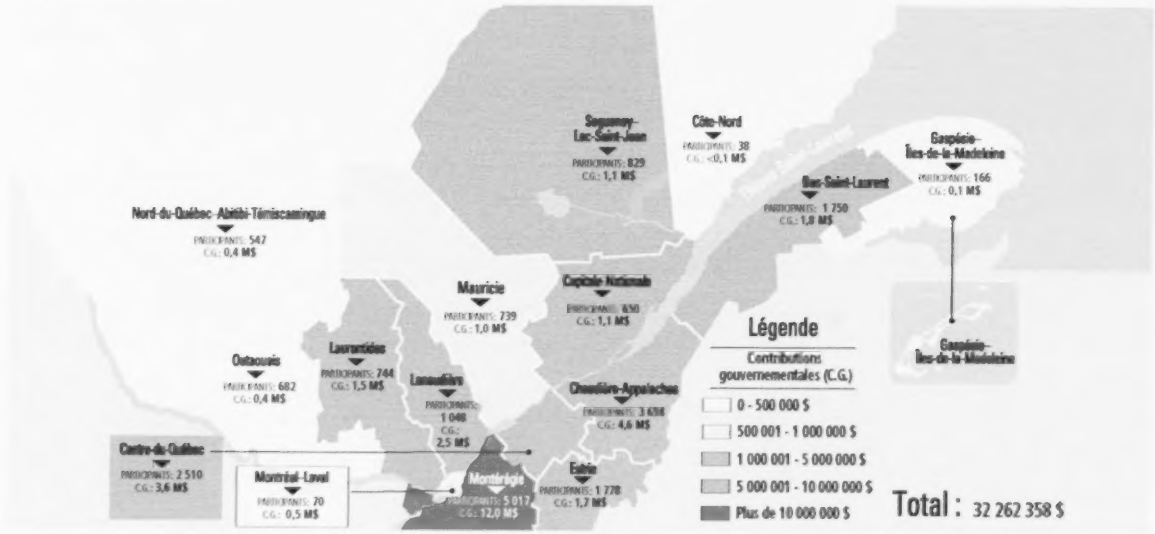

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION 1. Dispositions générales

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.

2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION 2. Règles d'éthique et de déontologie

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

   Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

   Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.

10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

    Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

    Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

    Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

    a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;

    b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

    Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3. Mise en œuvre

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4. Dispositions finales

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LOI SUR LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

La Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec, entrée en vigueur en juin 2008, a assujetti l'organisation à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à d'autres règles de gouvernance adaptées à celles-ci.

Le conseil d'administration est formé de quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les comités administratifs liés à la gouvernance, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ainsi que le comité de vérification ont été reconstitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil d'administration a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Le profil de compétences des membres composant le conseil d'administration de La Financière agricole, les autres conseils auxquels ils siègent de même que leur assiduité aux divers comités sont présentés ci-dessous.

André Forcier[1]
Président du conseil d'administration
Nommé le 17 novembre 2010
Mandat de 5 ans prenant fin le 16 novembre 2015

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

André Forcier a occupé des postes de responsabilité dans diverses entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Entre 1968 et 1989, il a assumé la fonction de directeur général chez Agrinove, Les Croustilles Yum Yum, dont il fut également président, et au sein du Groupe Brochu Lafleur. Par la suite, il a agi à titre de vice-président et de directeur général de Culinar inc., division Pâtisserie avant d'assumer la vice-présidence d'Aliments Martel inc. Enfin, entre 1998 et 2006, il a été vice-président exécutif et directeur général d'Exceldor. M. Forcier est président du conseil d'administration de la Société du Palais Montcalm, en plus d'être membre de ceux de CAA-Québec et d'Opération Enfant Soleil.

Jacques Brind'Amour
Renommé le 10 mars 2010
Mandat de trois ans prenant fin le 9 mars 2013

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Jacques Brind'Amour est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économique de l'Université Laval. Il a fait carrière au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé des postes de direction dans différents ministères, dont celui des Affaires intergouvernementales et celui du Commerce extérieur et du Développement technologique, avant de se voir confier des responsabilités de sous-ministre adjoint et de sous-ministre. Ainsi, entre 1991 et 2002, il a exercé successivement les fonctions de sous-ministre adjoint et de sous-ministre au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, et de sous-ministre au ministère de la Sécurité publique. En 2002, il a été nommé président du conseil d'administration et directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Depuis 2005, M. Brind'Amour est membre du conseil d'administration et président-directeur général de La Financière agricole du Québec. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), de Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) et de Capital Financière agricole inc. (CFAI). Enfin, il est membre et l'un des vice-présidents de la Confédération internationale du crédit agricole (CICA).

1. En remplacement de M. Rénald Boucher

Marcel Ostiguy
Vice-président du conseil d'administration
Renommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Marcel Ostiguy possède un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) ainsi qu'un baccalauréat ès arts. De 1974 à 1987, il a occupé le poste de président-directeur général de Girard inc., une conserverie de légumes de Saint-Césaire, en Montérégie. En 1987, il a été à l'origine de la création d'Aliments Carrière inc., entreprise née de la fusion de Girard inc. et d'Ernest Carrière inc. Il en fut le président-directeur général jusqu'au moment de la vente de l'entreprise à Bonduelle en 2007. M. Ostiguy est membre du conseil d'administration des entreprises suivantes : Canneberges Atoka Cranberries inc., Produits Alimentaires Berthelet inc., La Petite Bretonne (Distribution) inc., Les Emballages Deltapac inc. et Convivia inc.

Christian Lacasse[2]
Nommé le 13 février 2008
Mandat de trois ans prenant fin le 12 février 2011

PRÉSIDENT GÉNÉRAL
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Christian Lacasse est producteur agricole depuis 1984 et impliqué dans le syndicalisme agricole depuis 1979. Il est propriétaire d'une ferme laitière, située à Saint-Vallier dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse. Impliqué dans la vie associative de sa profession, il est devenu président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lévis-Bellechasse en 1990. Il a poursuivi son engagement en devenant premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) sept ans plus tard. Il a été porté à la tête de cette organisation syndicale lors du congrès général, en 2007, et réélu en décembre 2009. Il est également premier vice président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA). M. Lacasse est membre du conseil d'administration de l'Abattoir Levinoff-Colbex S.E.C.

Norman Johnston[3]

SOUS-MINISTRE, DEPUIS LE 5 JANVIER 2011
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Norman Johnston est titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il possède une connaissance vaste et approfondie du secteur bioalimentaire et son parcours professionnel l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, entre 1979 et 1981, il a été enseignant en gestion agricole à la Commission scolaire régionale de Sherbrooke. De 1981 à 1993, il a exercé successivement les fonctions d'analyste en financement agricole, d'agent de recherche et de planification socioéconomique et de coordonnateur de la planification pour l'Office du crédit agricole du Québec. Par la suite, il a été directeur de la recherche et de la planification au sein de la Société de financement agricole. Entre 2001 et 2009, M. Johnston a contribué significativement à la mise en place de La Financière agricole comme vice-président au financement. En 2009, il a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avant de devenir sous-ministre en 2011. De plus, il est membre des conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), de Capital Financière agricole inc. (CFAI) et du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

2. Renommé le 18 mai 2011. Mandat de quatre ans prenant fin le 17 mai 2015.

3. En remplacement de M. Marc Dion.

Jacynthe Gagnon
Nommée le 26 janvier 2010
Mandat de quatre ans prenant fin le 25 janvier 2014

PRÉSIDENTE
FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RIVE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Porcherie L. R. Pilote enr., située dans Charlevoix. De 1997 à 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRQ). M^me^ Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, AGRIcarrières, réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, Conseil régional Emploi-Québec, Groupe conseil R&D Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale-Côte-Nord.

Charles-Félix Ross
Nommé le 12 mai 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mai 2013

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient un diplôme de maîtrise en économie rurale de la Cornell University et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. De 1993 à 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Depuis 2009, il est directeur général adjoint à l'UPA. Il siège aussi au conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

Marie-Christiane Lecours
Nommée le 12 mars 2009
Mandat de trois ans prenant fin le 11 mars 2012
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES
LAURA SECORD

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Entre 1990 et 1995, elle a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. De 1995 à 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc ltée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.

Claude Lambert
Nommé le 12 mars 2009
Mandat de trois ans prenant fin le 11 mars 2012
Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Membre de l'Ordre des agronomes du Québec, Claude Lambert est détenteur d'un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université Laval. De 1969 à 1976, il a assumé différentes fonctions à la Division du lait d'Agriculture Canada, avant de devenir directeur de l'inspection des produits laitiers au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Au Conseil de l'industrie laitière du Québec, il a été vice-président exécutif de 1981 à 1984 et, par la suite, président-directeur général jusqu'en 2003. M. Lambert a aussi occupé le poste de régisseur à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de 2005 à 2009. Au cours de sa carrière, il a également agi comme consultant en gestion et en agroalimentaire.

Claude Lacoste
Renommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

PRÉSIDENT
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION

Claude Lacoste est producteur de légumes de transformation dans la région de Saint-Jean-de-Valleyfield. Depuis 2002, à ses responsabilités d'entrepreneur agricole se sont ajoutées celles de président de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation. De plus, il est membre de l'exécutif de l'Union des producteurs agricoles depuis 2007, de la Coop des frontières et membre également du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

Christian Overbeek
Renommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

PRÉSIDENT
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, il en est devenu le président en 2006. M. Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et Estrie, Syndicat de base UPA Vallée Dorée et Conseil général de l'UPA. Il fait aussi partie du conseil d'administration de l'Association des Producteurs de Pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.

Gisèle Grandbois
Nommée le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION
INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA)

Gisèle Grandbois a obtenu un baccalauréat en sciences économiques et une maîtrise en économie rurale de l'Université Laval. De 1988 à 1997, elle a été directrice régionale chez Roche ltée, Groupe-conseil. Par la suite, elle est entrée au Bureau du vérificateur général du Canada, où elle a assumé la fonction de directrice, de même que celle de chef de cabinet. Depuis 2005, M[me] Grandbois occupe le poste de présidente et chef de la direction de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Elle est membre du conseil d'administration intérimaire d'Écotech Québec.

Gilles Lavoie
Nommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a aussi acquis une scolarité de maîtrise en sciences économiques. Il a débuté sa carrière en 1972, au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du programme ASRA. Il a entre autres travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la Communauté économique européenne. De 1982 à 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, il a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.

Denis Pageau
Nommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENT À L'ADMINISTRATION ET AUX OPÉRATIONS
COURCHESNE, LAROSE LTÉE

Denis Pageau est bachelier en agroéconomie de l'Université Laval. Il a été économiste chez Econosult inc., filiale de SNC-Lavalin inc. avant de devenir, en 1984, conseiller spécial et, par la suite, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada. Il a aussi assumé la fonction de vice-président et associé de la firme de services-conseils Stratem inc. Entre 1990 et 1994, il a été successivement directeur national associé et chef de cabinet au Parti progressiste-conservateur du Canada. De 1994 à 2008, il a été vice-président principal aux ventes et au marketing de Premier Horticulture ltée. Il occupe présentement le poste de vice-président à l'administration et aux opérations de Courchesne, Larose ltée. M. Pageau siège au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec.

Un poste vacant

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) AUXQUELS SIÈGENT DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
Brind'Amour, Jacques	• Président du CA du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Président du CA de Capital Financière agricole inc. • Président du CA de Financière agricole du Québec – Développement international
Forcier, André	• Société du Palais Montcalm • CAA-Québec • Opération Enfant Soleil
Lacasse, Christian	• Abattoir Levinoff-Colbex S.E.C.
Johnston, Norman	• Fonds d'investissement pour la relève agricole • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Capital Financière agricole inc.
Gagnon, Jacynthe	• Fédération UPA Rive-Nord • Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale • Conseil général de l'UPA • AGRIcarrières (comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole) • Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord • Conseil régional Emploi-Québec • Groupe conseil R&D Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale-Côte-Nord
Grandbois, Gisèle	• Écotech Québec (CA intérimaire)
Ostiguy, Marcel	• Canneberges Atoka Cranberries inc. • Produits Alimentaires Berthelet inc. • La Petite Bretonne (Distribution) inc. • Les Emballages Deltapac inc. • Convivia inc.
Overbeek, Christian	• Membre du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et l'Estrie • Membre du Syndicat de base UPA Vallée Dorée • Président du CA de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • Membre du Conseil général de l'UPA • Président du CA du Centre de recherche sur les grains inc. • Secrétaire du CA de l'Association des Producteurs de Pierre à chaux du Québec
Lacoste, Claude	• Membre exécutif de l'Union des producteurs agricoles • Coop des frontières • Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec
Pageau, Denis	• Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec
Ross, Charles-Félix	• Capital Financière agricole inc.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de s'assurer que les ressources de la société sont utilisées de façon efficace et efficiente; il doit également formuler des avis au conseil en ce qui concerne l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assume la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les mandats. Le comité a également la responsabilité de recommander l'approbation du budget annuel au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ

Les membres du comité de vérification se sont réunis à quatre reprises au cours de la dernière année financière.

Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a également étudié les recommandations formulées par le vérificateur général sur la vérification des états financiers et de l'environnement informatique.

De plus, le comité a examiné le budget de fonctionnement du prochain exercice et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Afin de mettre en œuvre les dispositions de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, le comité a recommandé l'approbation de la Politique de réduction des dépenses de la société. Par ailleurs, le comité a approuvé le Plan d'action 2010-2011 de vérification et a revu les rapports produits par cette direction dans le cadre de ce plan d'action.

Enfin, le comité a effectué le suivi requis sur le régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole, la gestion active de la trésorerie, l'implantation des nouvelles normes comptables d'information financière (IFRS) et la situation des placements en billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de veiller, en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et, au besoin, propose des modifications.

Par ailleurs, le comité s'est vu confier le mandat d'analyser la programmation annuelle en ressources informationnelles de la société qui nécessite l'approbation du conseil d'administration conformément aux orientations gouvernementales sur la gestion des ressources informationnelles.

RAPPORT DU COMITÉ

Après avoir examiné les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, le comité a formulé une série de recommandations visant à favoriser son fonctionnement optimal. La mise en œuvre de mesures spécifiques découlant de ces recommandations est amorcée. À cet effet, une séance spécifique de formation sur les programmes administrés par l'organisation a été dispensée aux membres indépendants du conseil. Le comité a également assuré le suivi des travaux en cours concernant l'élaboration des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société. Il a en outre été saisi du choix des organisations similaires identifiées pour l'exercice d'étalonnage concurrentiel.

En matière de gestion des ressources humaines, le comité a élaboré un processus de sélection pour les postes de vice-présidents. Il a de plus recommandé au conseil l'approbation du Code de déontologie de la société et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés. Il a notamment été saisi des résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines ainsi que du bilan de la mise en œuvre du plan d'action visant à favoriser la mobilisation du personnel.

Compte tenu des nouvelles responsabilités qui lui ont été dévolues en matière de ressources informationnelles, le comité s'est familiarisé avec les systèmes d'information et les principales activités qui y sont rattachées. Par la suite, il a procédé à l'analyse de la programmation annuelle en ressources informationnelles et en a recommandé l'approbation au conseil.

En 2010-2011, les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles se sont réunis à trois reprises. Après chacune des séances, le comité a fait le rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres de l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de prendre connaissance et d'analyser les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent; il apprécie la performance de la société au regard de l'engagement de services à la clientèle, évalue le taux de satisfaction de la clientèle et propose des améliorations à apporter aux services dispensés à cette dernière. Il analyse également la qualité et le coût des services à la clientèle. Enfin, il analyse le rapport d'activités produit annuellement sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Au cours de la dernière année, le comité des services à la clientèle a pris connaissance de l'ensemble des actions de communication liées à la mise en œuvre des programmes AGRI et, plus particulièrement, celles liées à la mise en œuvre du nouveau programme universel Agri-Québec. Le comité a, de plus, été saisi et a analysé les résultats du sondage 2010 mesurant la satisfaction de la clientèle. Les résultats du sondage en ligne réalisé auprès des préparateurs accrédités de données financières et les résultats du sondage fédéral sur la gestion des risques de l'entreprise ont également été examinés par le comité. Enfin, les membres du comité ont effectué un suivi sur le respect d'éléments ciblés de l'engagement de services à la clientèle.

Après chacune de ses séances, le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2010-2011

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
Forcier, André Président du conseil d'administration Président du comité exécutif	12/13			3/3	
Brind'Amour, Jacques Membre du comité exécutif Président-directeur général de La Financière agricole du Québec	13/13				
Lacasse, Christian Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	13/13				1/1
Lacoste, Claude	12/13				
Ostiguy, Marcel Vice-président du conseil d'administration Président du comité de vérification Membre du comité exécutif	12/13		3/4		
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle	12/13				1/1
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	13/13				1/1
Grandbois, Gisèle Membre du comité des services à la clientèle	11/13				1/1
Lambert, Claude Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines	13/13			3/3	
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines	13/13			3/3	
Lecours, Marie-Christiane Membre du comité de vérification	11/13		4/4		
Pageau, Denis Membre du comité de vérification	10/13		2/4		
Ross, Charles-Félix	13/13				
NOUVEAU MEMBRE					
Johnston, Norman Depuis le 5 janvier 2011	4/4				
MEMBRES SORTANTS					
Boucher, Rénald Remplacé le 17 novembre 2010	8/8				
Dion, Marc Remplacé le 5 janvier 2011	9/9				

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Jean-François Brouard
Vice-président aux affaires corporatives

Ernest Desrosiers
Vice-président au financement

Claude Lavoie
Vice-président à la clientèle

Alain Pouliot
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à son président-directeur général et à ses vice-présidents au cours de l'année se terminant le 31 mars 2011.

ADMINISTRATEUR	FONCTION	SALAIRE VERSÉ EN 2010-2011	BONI ACCORDÉ POUR 2009-2010 ET VERSÉ EN 2010-2011[1]
Brind'Amour, Jacques	Président-directeur général	190 854,00 $	–
Brouard, Jean-François	Vice-président aux affaires corporatives	145 340,00 $	–
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	168 771,00 $	–
Lavoie, Claude	Vice-président à la clientèle	145 340,00 $	–
Pouliot, Alain	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	145 340,00 $	–

Bonis au rendement accordés aux membres du personnel d'encadrement, à l'exception des principaux dirigeants

En 2010-2011, une somme de 84 174,92 $ a été versée à 18 personnes pour la période d'évaluation du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

1. Aucun boni n'a été attribué conformément à la Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

Vice-présidence au financement
Ernest Desrosiers

Gestion des produits financiers
Marie-Édith Dufresne
Directrice

Recherche et planification
Bertrand Carrier
Directeur

Financement agricole et forestier
André Picard
Directeur

Recouvrement
Julien Guay
Directeur

Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu
Alain Pouliot

Recherche et développement
Yvan Lajoie
Directeur

Intégration des programmes
Rénald Levesque
Directeur

Traitement des données financières
André Houle
Directeur

Rimouski-Caplan
Bruno Bélanger
Directeur régional

Rivière-du-Loup
Alain Proulx
Directeur régional

Lévis-Québec
Claude Hasty
Directeur territorial

Sainte-Marie-Saint-Georges
Claude Hasty
Directeur régional intérimaire

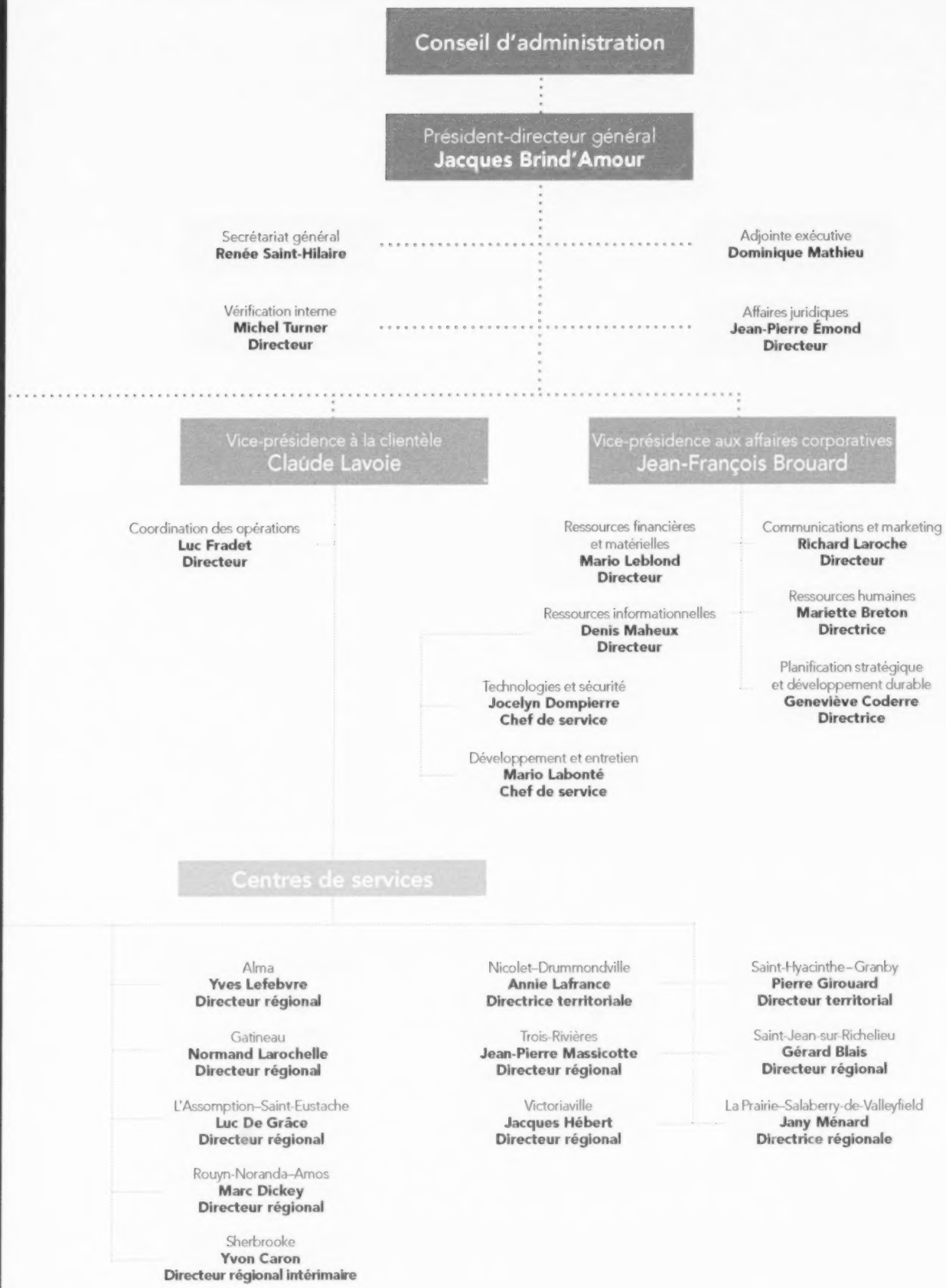
Conseil d'administration
Président-directeur général
Jacques Brind'Amour
Secrétariat général
Renée Saint-Hilaire
Adjointe exécutive
Dominique Mathieu
Vérification interne
Michel Turner
Directeur
Affaires juridiques
Jean-Pierre Émond
Directeur
Vice-présidence à la clientèle
Claude Lavoie
Vice-présidence aux affaires corporatives
Jean-François Brouard
Coordination des opérations
Luc Fradet
Directeur
Ressources financières et matérielles
Mario Leblond
Directeur
Communications et marketing
Richard Laroche
Directeur
Ressources humaines
Mariette Breton
Directrice
Ressources informationnelles
Denis Maheux
Directeur
Planification stratégique et développement durable
Geneviève Coderre
Directrice
Technologies et sécurité
Jocelyn Dompierre
Chef de service
Développement et entretien
Mario Labonté
Chef de service
Centres de services
Alma
Yves Lefebvre
Directeur régional
Gatineau
Normand Larochelle
Directeur régional
L'Assomption–Saint-Eustache
Luc De Grâce
Directeur régional
Rouyn-Noranda–Amos
Marc Dickey
Directeur régional
Sherbrooke
Yvon Caron
Directeur régional intérimaire
Nicolet–Drummondville
Annie Lafrance
Directrice territoriale
Trois-Rivières
Jean-Pierre Massicotte
Directeur régional
Victoriaville
Jacques Hébert
Directeur régional
Saint-Hyacinthe–Granby
Pierre Girouard
Directeur territorial
Saint-Jean-sur-Richelieu
Gérard Blais
Directeur régional
La Prairie–Salaberry-de-Valleyfield
Jany Ménard
Directrice régionale

Jacques Brind'Amour*
Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

Pierre Lemieux*
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles

Norman Johnston
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Jacques Desmeules**
Président du conseil de La Survivance, Mutuelle d'assurance-vie
Administrateur de sociétés

Johanne Tanguay
Gestionnaire conseil

Ernest Desrosiers**
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec

Charles-Félix Ross
Directeur général adjoint
Union des producteurs agricoles

Danielle Bergeron
Présidente
Groupe Bergeron Thibault

Martin Ostiguy** [1]
Directeur de portefeuille – Participations majoritaires et relève
Fonds de solidarité FTQ
Nommé le 19 février 2011

Dominique Vignola
Directeur général
Capital Financière agricole inc.

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire du conseil
Capital Financière agricole inc.

* Membres du comité exécutif.
** Membres du comité de vérification.

1. En remplacement de M. Hubert Carrier

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone : 418 838-5602
Télécopieur : 418 833-3871
Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Centre de services d'Amos

261, 1re Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1

Téléphone : 819 444-5335
Télécopieur : 819 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4

Téléphone : 819 763-3759
Télécopieur : 819 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Centre de services de Caplan

C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2689
Télécopieur : 418 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3586
Télécopieur : 418 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

Centre de services de Rivière-du-Loup

Bureau 200
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2

Téléphone : 418 867-1264
Télécopieur : 418 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE–CÔTE-NORD

Centre de services de Québec

Bureau 100
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest
Québec (Québec) G2E 2G6

Téléphone : 418 528-1552
Télécopieur : 418 528-1680
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre de services de Drummondville

Bureau 100
750, boulevard René-Lévesque
Drummondville (Québec) J2C 7N7

Téléphone : 819 475-8461
Télécopieur : 819 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
1er étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Téléphone : 819 293-6991
Télécopieur : 819 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Téléphone : 819 758-8239
Télécopieur : 819 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Centre de services de Lévis

Bureau 079
5410, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone : 418 833-7575
Télécopieur : 418 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie

Bureau 200
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : 418 386-8084
Télécopieur : 418 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges

Bureau 110
11500, 1re Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Téléphone : 418 226-3110
Télécopieur : 418 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE

Centre de services de Sherbrooke

Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

Téléphone : 819 820-3393
Télécopieur : 819 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE-LAVAL-MONTRÉAL

Centre de services de L'Assomption

C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-2204
Télécopieur : 450 589-9727
Courriel : assomption@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Téléphone : 450 472-1140
Télécopieur : 450 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

MAURICIE

Centre de services de Trois-Rivières

Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone : 819 371-6609
Télécopieur : 819 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Centre de services de Granby

Bureau 220
328, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone : 450 776-7145
Télécopieur : 450 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-1678
Télécopieur : 450 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5

Téléphone : 450 370-3040
Télécopieur : 450 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Téléphone : 450 778-6635
Télécopieur : 450 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1re Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 3C7

Téléphone : 450 346-8780
Télécopieur : 450 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS

Centre de services de Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone : 819 986-1997
Télécopieur : 819 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Centre de services d'Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone : 418 668-2369
Télécopieur : 418 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

RECOUVREMENT

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : 450 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca